



Examen annuel 1997-1998

Entente sur les revendications territoriales au Yukon



Publié avec l'autorisation du
ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Ottawa, 2000
<http://www.inac.gc.ca>

QS-5348-000-BB-A1
Catalogue No. R72-281/2000
ISBN 0-662-64680-0

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

AVANT-PROPOS DU MINISTRE

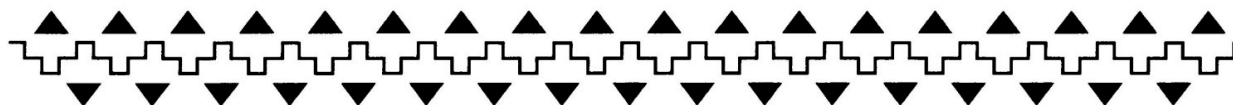
L'événement le plus important qui soit survenu au cours de la période visée par le présent rapport est la signature d'ententes avec deux Premières nations du Yukon. Ainsi, si l'on compte ces deux ententes, il y a maintenant six Premières nations du Yukon sur 14 qui ont conclu des ententes définitives sur l'autonomie gouvernementale et sur leurs revendications territoriales, mis à part l'Accord-cadre définitif du Conseil des Indiens du Yukon. Le 1er octobre 1997 entraient en vigueur les ententes signées pour la Première nation de Little Salmon/Carmacks et la Première nation de Selkirk, ce qui indique que nous continuons de progresser.

Ce troisième rapport annuel porte sur l'exécution des ententes conclues avec le Conseil des Tlingits de Teslin, les Premières nations de Champagne et de Aishihik, la Première nation des Gwitchin Vuntut, la Première nation des Nacho Nyak Dun, la Première nation de Selkirk et la Première nation de Little Salmon/Carmacks. Je suis heureuse de pouvoir présenter ce rapport cette année encore, grâce à la participation de ces Premières nations, des gouvernements du Yukon et du Canada et des autres organismes d'exécution. Le présent rapport rend compte brièvement des points saillants des diverses activités d'exécution entreprises par toutes les parties au cours de l'exercice 1997-1998. Ces activités démontrent combien les partenariats sont importants et combien ils comptent dans l'exécution réussie des ententes.

J'attends avec impatience les prochaines négociations et le règlement des futures ententes sur les revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale pour les autres Premières nations du Yukon.



L'honorable Robert D. Nault, C.P., député
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien





POINTS SAILLANTS DE L'EXÉCUTION DES ENTENTES

- Des progrès considérables ont été réalisés dans l'élaboration de la législation concernant le processus d'évaluation des activités de développement (PEAD) par le groupe de travail sur le PEAD.
- Un plan préliminaire de mise sur pied, une fonction publique fédérale représentative, a été élaboré.
- Le Comité du saumon du Yukon a formulé plusieurs propositions relativement à la reconstruction des stocks de saumon.
- Plusieurs terres des Premières nations qui sont visées par les ententes de règlement ont été arpentées au cours de l'année: les programmes d'arpentage pour trois des six Premières nations sont pratiquement terminés.
- Les calendriers de remboursement des prêts découlant des ententes conclues avec les quatre Premières nations initiales ont été modifiés afin de corriger une erreur qui s'était glissée au chapitre 19.
- Un groupe de travail chargé d'effectuer un examen quinquennal des plans d'exécution de l'Accord-cadre définitif et des quatre premières ententes définitives conclues avec des Premières nations a été formé.
- Le Conseil des ressources renouvelables de Selkirk a été créé.
- Deux groupes de travail sur l'aménagement du territoire (internes aux Premières nations) pour la région occupée dans le nord par les Tutchone, qui comprend les territoires traditionnels des Premières nations des Nacho Nyak Dun, de Selkirk et de Little Salmon/Carmacks, ont été formés.

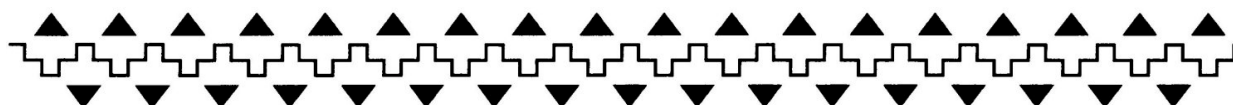
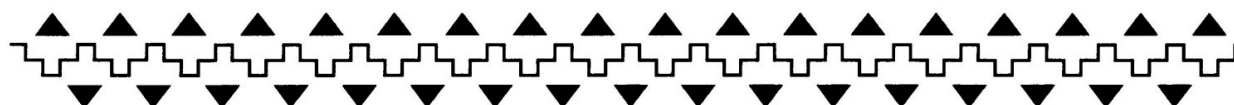


TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DU MINISTRE	i
POINTS SAILLANTS DE L'EXÉCUTION DES ENTENTES	ii
INTRODUCTION	1
RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS D'EXÉCUTION ET CONTEXTE	2
GROUPE DE TRAVAIL SUR LA MISE EN ŒUVRE	2
OFFICES, CONSEILS, COMMISSIONS ET COMITÉS	2
Commission d'inscription	2
Commission toponymique du Yukon	2
Commission des ressources patrimoniales du Yukon	3
Conseil d'aménagement du territoire du Yukon	3
Office des droits de surface du Yukon	4
Office des eaux du Yukon	4
Commission de règlement des différends	5
Commission de gestion des ressources halieutiques et fauniques	5
Comité du saumon du Yukon	6
Comité de la politique de formation	7
Conseils des ressources renouvelables	8
Comités des terres visées par le règlement	8
PREMIÈRES NATIONS	9
Premières nations de Champagne et de Aishihik	9
Première nation des Nacho Nyak Dun	9
Première nation des Gwitchin Vuntut	10
Conseil des Tlingits de Teslin	11
Première nation de Little Salmon/Carmacks	11
Première nation de Selkirk	11
Conseil des Premières nations du Yukon	12
GOUVERNEMENT DU YUKON	12
Ministère du Conseil exécutif, Secrétariat des revendications territoriales	12
Ministère des Richesses renouvelables	13
Ministère du Tourisme, Direction du patrimoine	14
Ministère du Tourisme, Direction des services aux industries	15
Ministère du Développement économique	15
Ministère des Services aux agglomérations et du transport	15
Ministère des Finances	16
Ministère de la santé et des affaires sociales	16
Ministère de la Justice	17
Commission de la fonction publique	17
GOUVERNEMENT DU Canada	18
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien	18
Environnement Canada, Service canadien de la faune	20
Ministère des Pêches et des Océans	21
Ministère du Patrimoine canadien	21
Commission de la fonction publique	22
Ministère des Ressources naturelles, Division des levés officiels	22
Ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux	23
ANNEXE 1: LES PREMIÈRES NATIONS DU YUKON	24
ANNEXE 2: VUE D'ENSEMBLE DE L'ACCORD-CADRE DÉFINITIF	25
ANNEXE 3: VUE D'ENSEMBLE DES ENTENTES DÉFINITIVES DES PREMIÈRES NATIONS	29
ANNEXE 4: LISTE DES MEMBRES DES ORGANISMES D'EXÉCUTION	29
ANNEXE 5: LISTE DES SIGLES	31
ANNEXE 6: CARTE DES TERRITOIRES TRADITIONNELS	32



INTRODUCTION

Quatorze Premières nations distinctes, regroupant environ 8 000 Indiens (voir l'annexe I), vivent au Yukon. En 1973, Premières nations ont constitué un organisme-cadre, appelé Conseil des Indiens du Yukon (CIY), en vue de présenter une revendication territoriale globale au gouvernement fédéral. En 1995, le CIY a pris le nom de Conseil des Premières nations du Yukon (CPNY).

En 1990, le Canada, le Yukon et le CIY sont parvenus à une entente de principe. Qui a formé l'assise de l'Accord-cadre définitif (ACD) du Conseil des Indiens du Yukon. Peu après la conclusion de l'entente de principe, les parties ont convenu en outre que des ententes définitives conformes à l'ACD seraient signées avec chacune des 14 Premières nations du Yukon (PNY), et qu'il n'y aurait donc pas d'entente unique portant sur l'ensemble du territoire.

Les représentants du Canada, du Yukon et du CIY ont signé l'ACD le 29 mai 1993; des ententes définitives conformes à l'ACD ont été signées à la même date par le Canada, le Yukon et le Conseil des Tlingits de Teslin (CTT), les Premières nations de Champagne et de Aishihik (PNCA), la Première nation des Gwitchin Vuntut (PNGV) et la Première nation des Nacho Nyak Dun (PNNND).

À la même époque, les premières ententes sur l'autonomie gouvernementale ont été conclues avec ces quatre Premières nations. Réalisées à partir d'une entente « modèle » signée en 1991 par les Premières nations et les gouvernements fédéral et territorial, ces ententes fournissent la structure de base du gouvernement autonome de chacune des Premières nations.

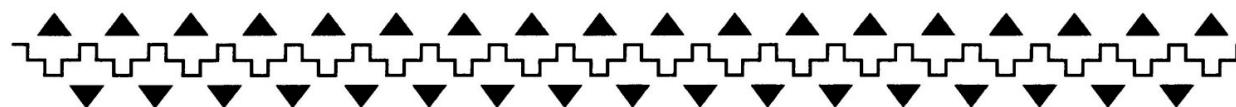
Les lois habilitantes, c'est-à-dire la *Loi sur le règlement des revendications territoriales des premières nations du Yukon* et la *Loi sur l'autonomie gouvernement des premières nations du Yukon*, ont été sanctionnées le 7

juillet 1994. Le 15 décembre 1994, on a sanctionné une loi complémentaire indispensable: la *Loi sur l'Office des droits de surface du Yukon*. Enfin, la *Loi sur l'Office des droits de surface du Yukon*, les lois d'exécution des ententes sur les revendications territoriales et des ententes sur l'autonomie gouvernementale et les quatre premières ententes définitives conclues avec les Premières nations sont entrées en vigueur le 14 février 1995.

L'entente définitive sur la revendication territoriale de la Première nation de Little Salmon/Carmacks (PNLSC) et de la Première nation de Selkirk (PNS) ainsi que l'entente sur l'autonomie gouvernementale de ces deux Premières nations ont été signées le 21 juillet 1997 et sont entrées en vigueur le 1er octobre 1997.

Les négociations se poursuivent en vue de conclure des ententes définitives avec les huit autres Premières nations, et l'on s'attend à ce que plusieurs autres ententes de ce genre soient signées sous peu. Toutefois, le présent document met l'accent sur la troisième année d'exécution des six premières ententes définitives portant sur le règlement des revendications territoriales.

Jusqu'à présent, les six Premières nations du Yukon qui ont conclu des ententes définitives touchent 3 505 bénéficiaires; de plus, 24 701 kilomètres carrés de terres sont visées par le règlement, dont 16 576 kilomètres carrés avec des droits de propriété sur les mines et les minéraux. La superficie totale des ententes qui seront conclues avec les 14 Premières nations du Yukon sera de 41 590 kilomètres carrés, 25 900 dont kilomètres carrés avec des droits de propriété sur les mines et les minéraux. Les six PNY recevront des indemnités financières de 112 068 620 dollars (en dollars de 1989) qui seront versées sur une période de 15 ans, les 14 PNY recevant au total 242 673 000 dollars.



RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS D'EXÉCUTION ET CONTEXTE

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA MISE EN OEUVRE

Selon le plan d'exécution de l'ACD et les plans correspondants des Premières nations, chaque partie doit désigner un représentant qui agisse en son nom pour régler les questions d'exécution. Bien que les ententes du Yukon ne prévoient pas de comité officiel, les parties ont convenu de créer un groupe de travail officieux qui contrôlerait l'exécution des ententes et réglerait les problèmes à cet égard. Ce groupe de travail est constitué de représentants du Canada, du Yukon, du CPNY et des six Premières nations ayant conclu une entente définitive.

Au cours de la période visée par le présent rapport, le groupe de travail s'est réuni trois fois à Whitehorse pour discuter de différentes questions, pour faire le point sur les diverses initiatives en cours et pour examiner le suivi accordé aux questions soulevées lors des réunions antérieures. Un groupe de travail distinct a été établi en novembre 1997 pour amorcer les démarches en vue de la réalisation d'un examen quinquennal des plans d'exécution de l'ACD, des ententes définitives et des ententes de l'autonomie gouvernementale.

OFFICES, CONSEILS, COMMISSIONS ET COMITÉS

Commission d'inscription

La Commission d'inscription a été créée le 1er juillet 1989 en vertu de l'ACD. Selon la loi de mise en oeuvre, elle a le pouvoir de déterminer l'admissibilité à l'inscription, d'entendre et de

trancher tout appel se rapportant à l'inscription et de veiller à l'exécution des ordonnances ou des décisions. La Commission est un organisme indépendant qui agit de façon autonome par rapport aux parties signataires des ententes portant règlement. Elle a comme mandat de coordonner la préparation, la publication et la tenue à jour des listes d'inscription de chaque Première nation du Yukon.

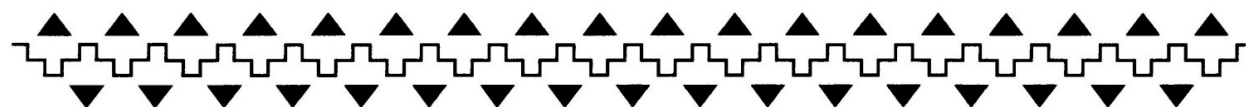
La Commission est composée de trois commissaires, dont l'un est désigné par le CPNY, un autre est nommé conjointement par le Canada et le Yukon, et le troisième est choisi par les deux premiers. Les nominations sont effectuées par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

La Commission n'a pas présenté de rapport en 1997-1998.

Commission toponymique du Yukon

La Commission toponymique du Yukon (CTY), créée en vertu de l'ACD, a comme responsabilité première de nommer ou de renommer des caractéristiques naturelles ou des lieux situés au Yukon et de formuler des recommandations à cet égard. Cependant, les autoroutes, les municipalités, les parcs et les cours d'eau émanant des parcs sont exclus. Elle compte six membres, dont trois sont choisis par le CPNY et trois par le gouvernement du Yukon. Le ministre du Tourisme du Yukon procède à leur nomination.

- En 1997-1998, la Commission s'est réunie une fois pour étudier et traiter 13 demandes de désignation de lieux et pour raffiner le processus de demandes. Elle a vérifié l'exactitude et l'intégralité de chaque demande et a établi l'importance du toponyme proposé pour l'histoire ou la culture du Yukon.



- Au cours de l'exercice, la Commission a fourni des photographies des lieux situés dans les régions de la rivière Porcupine et des plaines Eagle et dont le toponyme a été récemment approuvé. Ces photographies feront partie d'une base de données permanente sur les toponymes du Yukon et aidera les futurs membres de la CTY à identifier les sites approuvés.

Commission des ressources patrimoniales du Yukon

Créée en mars 1995, la Commission des ressources patrimoniales du Yukon (CRPY) formule des recommandations et fournit aux gouvernements fédéral, du Yukon et des Premières nations, des conseils sur la gestion des ressources patrimoniales mobiles et des sites du patrimoine du territoire. En outre, la CRPY étudie des moyens d'utiliser et de préserver les langues et les connaissances traditionnelles des Autochtones. L'organisme compte 10 membres, dont cinq sont choisis par le CPNY et cinq par le Yukon. Tous sont nommés par le ministre du Tourisme du Yukon. L'organisme se réunit régulièrement et participe activement aux dossiers concernant les ressources patrimoniales du Yukon.

Au cours de 1997-1998:

- La CRPY s'est réunie à huit reprises pour examiner et élaborer des politiques sur les questions patrimoniales. Elle a recommandé au ministre du Patrimoine canadien de réviser les lois fiscales administrées par le gouvernement fédéral et de les modifier au besoin afin de favoriser la préservation des ressources patrimoniales.
- Les membres de la CRPY ont participé à diverses manifestations à caractère patrimonial qui se sont déroulées au Yukon et ont commandé un rapport sur la situation des langues des Premières nations du Yukon, intitulé *What we gonna do?*, « Qu'allons-nous faire? ». Ce rapport sera distribué aux PNY, au gouvernement du Yukon et au gouvernement fédéral ainsi qu'au grand public.

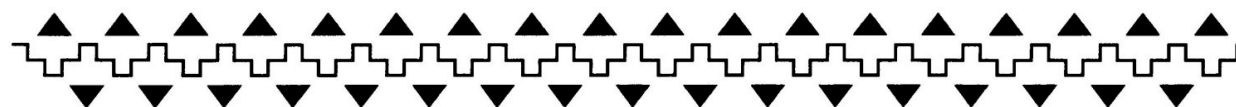
Conseil d'aménagement du territoire du Yukon

Le Conseil d'aménagement du territoire du Yukon (CATY) a été créé le 14 février 1995. Il compte trois membres choisis respectivement par le CPNY, le Canada et le Yukon et nommés par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Le CATY formule des recommandations sur l'aménagement du territoire au gouvernement et à chaque Première nation concernée, entre autres les politiques, les buts et les priorités, sur l'identification des régions d'aménagement, sur les priorités pour la préparation des plans d'aménagement régionaux, sur le mandat de chaque commission régionale d'aménagement du territoire qui est chargée d'élaborer les plans régionaux d'aménagement du territoire, et sur les limites d'une région de planification.

Au cours de 1997-1998:

- Le CATY a conclu des marchés afin de faire préparer un mandat général, un tableau d'information montrant le processus de planification du Yukon tel que le conçoit le Conseil, un condensé des lois et un énoncé de vision. Ces documents sont à l'étude et attendent d'être approuvés.
- Le CATY a ouvert un nouveau bureau et a embauché du personnel chargé d'administrer ses affaires courantes. Il a embauché un administrateur du bureau, un planificateur des Premières nations et un directeur de la planification. Le Conseil a également besoin d'un technicien de la recherche/SIG, mais ce poste n'est pas encore comblé. Pour établir ce bureau, le Conseil a dû revoir ses règlements administratifs, élaborer une politique des ressources humaines et acquérir du matériel.
- Le CATY a participé à des groupes consultatifs s'intéressant à des initiatives touchant tout le Yukon et qui sont liées à l'aménagement du territoire, par ex. la Stratégie sur les aires protégées du Yukon, la Conférence sur la mise en valeur du versant Nord et la Commission des forêts. Le Conseil a également accordé son soutien et participé à un atelier organisé par le CPNY sur les



comités et commissions établis en vertu de l'ACD. Le Conseil a aussi été représenté à la table ronde de la région de la Cordillère et à la conférence du Conseil de planification sociale et de recherche.

- Le Secrétariat du CATV a visité des collectivités des Premières nations du Yukon afin de discuter du processus d'aménagement du territoire, de présenter le personnel et d'établir de bonnes relations de travail.
- Le CATY est sur le point d'établir un groupe de travail général qui sera formé de représentants du gouvernement fédéral, du gouvernement du Yukon et des Premières nations. L'objectif de ce groupe de travail général est d'entretenir des communications régulières entre les trois paliers de gouvernement et d'offrir une tribune pour les discussions tripartites des enjeux généraux liés à l'aménagement du territoire du Yukon.

Office des droits de surface du Yukon

L'Office des droits de surface du Yukon (ODS), créé le 2 juin 1995, a comme mandat principal de régler des différends relatifs aux droits de surface qui relèvent de sa compétence. L'ODS est un tribunal quasi judiciaire qui entend les différends principalement entre les détenteurs de droits sur la surface et les détenteurs de droits sur le sous-sol au Yukon. Il a compétence principalement sur les terres de catégorie A et les terres de catégorie B visées par le règlement et décrites dans l'ACD. Le chapitre 8 de l'ACD stipule que l'Office doit être constitué d'au plus 10 membres, dont la moitié sont nommés par le CPNY et la moitié par le gouvernement fédéral. Le président est choisi par les membres. L'ODS est actuellement formé de quatre membres et d'un président.

Au cours de la période visée par le présent rapport:

- L'ODS a embauché du personnel pour s'occuper des recherches, des relations

publiques, de la formation de l'Office et de l'administration générale du bureau.

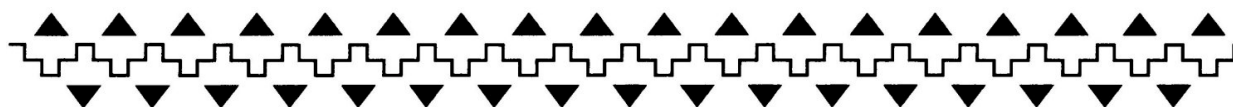
- Pour répondre à leurs besoins de formation, les membres de l'ODS ont suivi des cours sur la médiation et la résolution de conflits élaborés par le B.C. Justice Institute.
- L'ODS a participé à des activités entreprises par l'industrie minière et il a visité les Premières nations ayant signé des ententes définitives, afin de dispenser de l'information destinée à mieux faire comprendre les droits sur la surface et comment ils touchent les parties intéressées. L'ODS a ainsi reçu les commentaires des Premières nations afin d'améliorer le processus de demandes pour l'avenir.
- L'ODS a commencé à préparer, à l'intention du grand public, des documents rédigés en termes simples afin de clarifier les relations entre les droits sur la surface et l'industrie minière.
- L'ODS a reçu deux demandes au cours de la période visée par le présent rapport. Par contre, jusqu'ici il n'a entendu aucune des parties car celles-ci continuent de négocier.

Office des eaux du Yukon

L'Office des eaux du Yukon, qui existait avant le règlement des revendications territoriales, est chargé de la mise en valeur, de la conservation et de l'utilisation de l'eau au Yukon. Plusieurs dispositions sont prévues dans l'ACD relativement à la gestion des eaux dans le territoire. Le CPNY désigne un tiers des membres de l'Office; le ministre des Affaires indiennes et du nord canadien procède aux nominations.

Au cours de la période visée par le présent rapport:

- Des séances d'orientation ont été tenues avec les nouveaux membres de l'Office. On a entrepris la préparation d'un nouveau document d'orientation et un énoncé de travail pour les membres de l'Office.



- On a obtenu des avis juridiques concernant des interprétations particulières du chapitre 14 de l'ACD et de la langue des permis.
- On a révisé les procédures d'évaluation environnementale préalable et pour les avis publics afin d'assurer la consultation avec les Premières nations. L'Office a poursuivi le travail d'élaboration en vue d'établir la politique d'indemnisation.

Commission de règlement des différends

La Commission de règlement des différends a été créée afin d'établir un processus global de règlement des différends découlant de l'interprétation, de l'administration ou de l'exécution des ententes de règlement ou des lois de mise en oeuvre. Elle doit également régler des différends précis qui ressortent des ententes sur l'autonomie gouvernementale et faciliter le règlement extrajudiciaire des différends, dans un cadre informel et sans rapports de force. Elle est constituée de trois membres choisis et nommés par le CPNY, le Canada et le Yukon.

Au cours de l'exercice, la Commission a participé aux préparatifs en vue de la médiation d'un différend entre le Canada et le CTT, mais les parties ont fini par s'entendre avant la date fixée pour la médiation officielle.

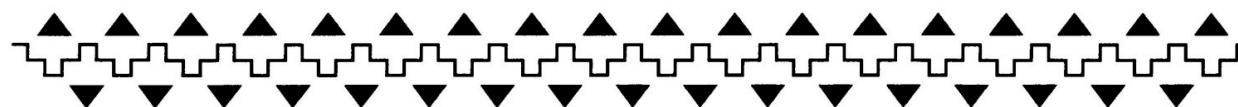
Commission de gestion des ressources halieutiques et fauniques

La Commission de gestion des ressources halieutiques et fauniques (CGRHF) a été mise sur pied en tant qu'organisme principal de gestion du poisson et de la faune au Yukon. Elle est constituée de six représentants désignés par les Premières nations du Yukon et de six représentants désignés par le gouvernement. Tous sont nommés par le ministre des Ressources renouvelables du Yukon. La CGRHF a pour mandat de formuler des recommandations sur toutes les questions qui concernent les lois, les activités de recherche,

les programmes et les politiques en matière de gestion des ressources halieutiques et fauniques.

Au cours de la période visée par le présent rapport :

- La CGRHF a tenu une conférence sur les connaissances traditionnelles pour pouvoir mettre en oeuvre, dans toute sa mesure, le paragraphe 16.1.1.7 de l'ACD qui stipule : « en vue d'assurer le respect des principes de conservation, faire appel, d'une manière intégrée aux connaissances et à l'expérience pertinentes des Indiens du Yukon et des milieux scientifiques ».
- Le rapport annuel de la CGRHF a été publié.
- Une Stratégie de gestion des aires protégées du Yukon et un plan de gestion du bison ont été recommandés.
- Le travail se poursuit relativement au Règlement sur la protection des habitats afin de tenir compte des modifications apportées à la *Loi sur la faune* l'an dernier.
- La CGRHF a recommandé l'adoption de nouveaux règlements concernant la récolte des ressources halieutiques et fauniques et a participé à des échanges sur ces questions avec les groupes locaux pour assurer la coordination des préoccupations territoriales et leur inclusion dans les plans locaux.
- La CGRHF continue d'établir des relations avec les Conseils des ressources renouvelables afin d'améliorer la coordination des préoccupations locales et territoriales en matière de gestion.
- Elle a également maintenu ses contacts avec l'Alaska Board of Game pour garantir la poursuite des efforts de rétablissement de la harde de caribous de Forty Mile.
- Durant toute l'année, la CGRHF a tenu des réunions de travail ordinaires et les différents groupes de travail se sont réunis pour discuter de préoccupations particulières.



Comité du saumon du Yukon

Le Sous-comité du saumon du Yukon, qui s'appelle maintenant Comité du saumon du Yukon (CSY), est l'instrument principal de gestion du saumon au Yukon. Il se compose de deux des membres de CGRHF et de deux autres personnes désignées par le ministre des Pêches et des Océans. En outre, les Premières nations les plus directement concernées par les activités touchant les bassins de drainage du fleuve Yukon et des rivières Alsek et Porcupine désignent deux membres qui siègent au CSY pour traiter des questions relatives à leur bassin de drainage particulier. Tous les membres sont nommés par le ministre des Pêches et des Océans.

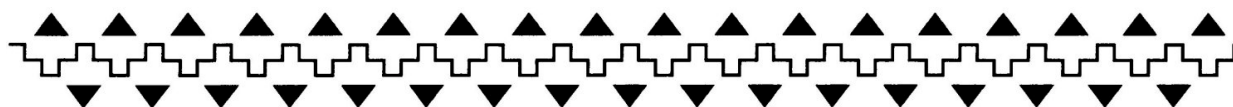
Le CSY a pour mandat de formuler des recommandations à l'intention du ministre des Pêches et des Océans et aux PNY relativement à toutes les questions qui touchent le saumon, dont l'habitat, la gestion, la législation, les activités de recherche, les politiques et les programmes.

Au cours de 1997-1998:

- Une étude des prises dans le bassin de drainage du fleuve Yukon s'échelonnant sur six ans est actuellement en cours pour déterminer dans quelle mesure la pêche autochtone répond aux besoins de chaque Première nation du Yukon. Afin d'en connaître davantage sur les besoins de base des Premières nations, on tient actuellement des statistiques sur les activités de pêche, entre autres les sites traditionnels de pêche, les méthodes utilisées et les niveaux d'effort. Comme l'étude sur les prises en est à sa troisième année, le CSY continuera de superviser les résultats avec de plus en plus d'intérêt, attendant impatiemment les recommandations finales de l'étude.
- Un certain nombre de recommandations ont été faites dans le but d'évaluer avec plus d'exactitude la récolte annuelle de la pêche sportive du saumon. Ces recommandations sont présentées dans le rapport annuel du CSY.

- Le CSY a proposé d'utiliser un timbre pour le saumon, vendu en plus du permis de pêche à la ligne du Yukon, de même qu'une carte perforée pour le saumon afin d'évaluer la récolte annuelle de la pêche sportive du saumon. Le timbre pour le saumon s'autofinancerait et contribuerait à la conservation et à la gestion des stocks de saumon à des fins récréatives.
- La décision de retirer des permis plutôt que d'augmenter le nombre de permis commerciaux a porté fruit. Cinq pêcheurs commerciaux ont accepté de se départir de leur permis en échange d'une indemnisation. Le Programme de retrait des permis permettra d'assurer la santé, la viabilité et la durabilité des stocks de saumon et la pêche continuera de s'améliorer au fur et à mesure que les programmes de reconstruction des stocks seront mis en oeuvre.
- Le CSY a présenté un certain nombre de propositions en 1997 relativement à la reconstruction des stocks de saumon, entre autres: les engagements des ententes définitives conclues avec les PN et de l'ACD ont été respectés; les programmes conjoints Canada - É.-U. de reconstruction des stocks de saumon se sont poursuivis comme prévu; la pêche est restée économiquement viable pour toutes les parties touchées.
- Dans le cadre du mandat du groupe de travail sur le fleuve Yukon, les membres de ce comité ont examiné les propositions concernant le projet de création d'un fonds d'amélioration et de restauration et ont fait leurs recommandations. Des 37 projets étudiés, 29 ont été approuvés, représentant un total d'environ un million de dollars.

Les membres de CSY ont appuyé les négociations avec les É.-U. aux réunions de la délégation internationale.



Comité de la politique de formation

Le Comité de la politique de formation (CPF) est composé de cinq représentants dont l'un est désigné par le Canada, un autre est nommé par le Yukon et les trois autres sont choisis par le CPNY. Le Comité est chargé de mettre en place plusieurs programmes de formation pour les Premières nations du Yukon, d'élaborer les lignes directrices relatives à la gestion du Fonds pour la formation des Indiens du Yukon, d'établir des ententes de consultation entre le gouvernement et les PNY pour que les programmes actuels soient intégrés aux nouveaux programmes, pour ne citer que quelques activités qui relèvent de son mandat. L'un de ses principaux objectifs est d'élaborer un plan de formation afin d'acquérir les compétences reconnues comme étant nécessaires dans les plans de mise en oeuvre.

Au cours de la période visée par le présent rapport:

- Le CPF a poursuivi son travail avec les Premières nations du Yukon afin d'élaborer des plans de formation pour aider les Premières nations à avoir accès au Fonds pour la formation des Indiens du Yukon.
- Le CPF a participé à un atelier de formation de trois jours organisé à l'intention de tous les conseils et comités établis en vertu de l'ACD. Parmi les domaines abordés au cours de cet atelier, mentionnons les rôles et les responsabilités des membres de comités/conseils, les communications et les relations avec les médias, le règlement des différends ainsi que les lois et la législation.

Le CPF a participé aux rencontres et discussions suivantes:

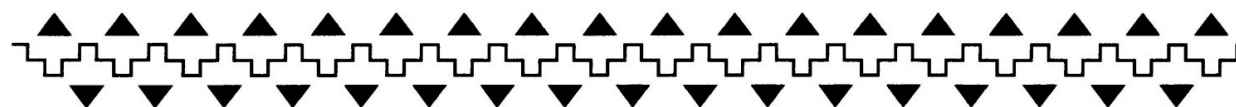
- Plan en vue de mettre sur pied une fonction publique représentative;
- Réunions du Comité consultatif de DRHC organisées par le CPNY, Programme

d'éducation pour les enseignants autochtones du Yukon, Formation sur la gestion des ressources renouvelables;

- Ministère des études supérieures du gouvernement du Yukon - Entente sur la mise en valeur du marché du travail, Stratégie de formation du Yukon;
- Ministères fédéraux - rencontres entre les organismes, formation en matière d'environnement des Services fonciers et fiduciaires;
- Collège du Yukon - Conseil d'administration.
- Le CPF a préparé les documents suivants :
- Comité de la politique de formation - Lignes directrices de fonctionnement;
- Comité de la politique de formation - Politique du personnel;
- Fonds pour la formation des Indiens du Yukon - Politique en matière d'investissements;
- Fonds pour la formation des Indiens du Yukon - Lignes directrices de fonctionnement;
- Fonds pour la formation des Indiens du Yukon - Entente d'apprentissage.

Le CPF tente actuellement de trouver une façon de simplifier les méthodes d'établissement des rapports tout en se conformant aux exigences de rapports que sont tenues de respecter les Premières nations quant au Fonds pour la formation des Indiens du Yukon.

Le Fonds pour la formation des Indiens du Yukon est un fonds en fiducie de 6.5 millions de dollars établi en 1995. Les membres qui font partie du Comité de la politique de formation agissent également en qualité de fiduciaires du Fonds. À la fin de l'exercice 1997-1998, la valeur locale du Fonds s'élevait à 7 421 590 dollars.



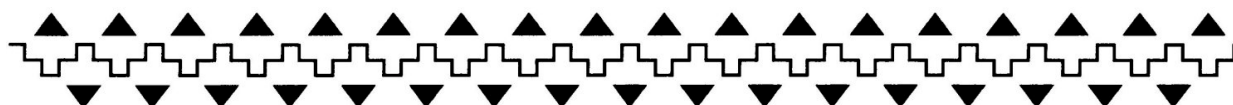


Conseils des ressources renouvelables

L'ACD prévoit la création dans le territoire traditionnel de chacune des Premières nations de conseils des ressources renouvelables (CRR) ayant pour mandat de gérer les ressources renouvelables à l'échelle locale. Sous réserve des accords transfrontaliers et des ententes définitives conclues avec les Premières nations, chaque conseil doit se composer de trois représentants désignés par la Première nation intéressée et de trois autres personnes désignées par le ministre des Richesses renouvelables du Yukon qui, en outre, nomme un président choisi par le conseil.

Comités des terres visées par le règlement

Aux termes de l'entente définitive qui la régit, chaque Première nation doit mettre sur pied un comité chargé de faire des recommandations sur l'arpentage des terres visées, y compris les sites spécifiques sélectionnés, les priorités en matière d'arpentage et l'arpentage des zones spéciales de gestion. Les comités des terres visées par le règlement se composent chacun de deux membres nommés par le gouvernement et de deux autres nommés par la Première nation. L'arpenteur général nomme un représentant qui agit à titre de président du comité.



PREMIÈRES NATIONS

Premières nations de Champagne et de Aishihik

La majorité des membres des Premières nations de Champagne et de Aishihik (PNCA) vivent à l'est du village de Haines Junction, première collectivité d'importance au nord-ouest de Whitehorse, sur la route de l'Alaska. C'est à Haines Junction qu'est située l'administration centrale du parc national Kluane, l'un des sites du patrimoine mondial. Parmi les autres villages ou camps se trouvant dans la région, mentionnons : Nesketaheen, Klukshu, Champagne, Hutchi Lake, Aishihik Lake, Kusawa Lake, Kluane Lake et Kloo Lake. Les deux Premières nations de Champagne et de Aishihik se sont unies en 1970. Paul Birckel en est le chef actuel.

Au cours de 1997-1998, les PNCA ont entrepris plusieurs activités:

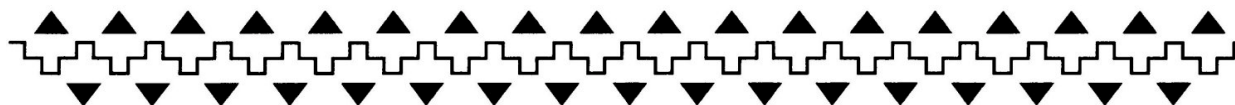
- Cinq projets de lois sont en voie de devenir des lois des PNCA : la Loi sur l'attribution des terres, la Loi sur les ressources halieutiques et fauniques, la Loi sur la protection des activités traditionnelles, la Loi sur l'autonomie gouvernementale et la Loi de l'impôt sur le revenu.
- Les PNCA ont établi une structure organisationnelle qui incorpore les nouvelles responsabilités de l'autonomie gouvernementale.
- Les PNCA ont approuvé le mandat de la Dakwakada Development Corporation, qui supervise le développement économique des PNCA.
- Les PNCA continuent de collaborer à diverses activités intergouvernementales, dont l'examen et le renouvellement de l'entente de mise en oeuvre et de l'entente sur les transferts financiers. Les PNCA participent également aux négociations sur l'imposition.
- Un accord sur le partage des récoltes a été négocié avec la Première nation de Kluane et le Conseil Ta'an Kwach'an.
- Un bulletin d'information est publié chaque mois par les PNCA afin d'informer régulièrement les citoyens.
- Les PNCA ont créé un Fonds de soutien à l'éducation afin de venir en aide aux étudiants qui suivent des programmes d'études postsecondaires et de formation.
- On a établi le mandat du Comité sur les investissements, responsable de superviser les sommes versées à titre d'indemnités.

Première nation des Nacho Nyak Dun

La Première nation des Nacho Nyak Dun (PNNND) occupe des terres dans le village de Mayo et ses environs, à 407 kilomètres au nord de Whitehorse, sur la rive nord de la rivière Stewart. Depuis toujours un centre de commerce des fourrures, la région compte encore aujourd'hui 78 lignes de piégeage. Mayo Landing a été un port d'embarquement de l'industrie minière jusqu'à l'aménagement d'une route, soit dans les années 1950. L'économie de Mayo repose sur le commerce de détail, les motels et deux sociétés de transport. L'industrie touristique prend de l'expansion et de plus en plus d'entreprises touristiques et d'installations publiques voient le jour. Le chef de la Première nation est Billy Germaine.

Au cours de la période visée par le présent rapport:

- Un protocole d'entente tripartite a été signé à l'automne 1997 afin de protéger le Refuge faunique de MacArthur et d'en faire une zone spéciale de gestion, conformément au paragraphe 1.2 de l'annexe A du chapitre 10 de l'entente définitive des NND. On lui a redonné son nom d'origine, soit *Ddhaw Ghro Habitat Protection Area* (aire de protection de l'habitat de la faune de Ddhaw Ghro).





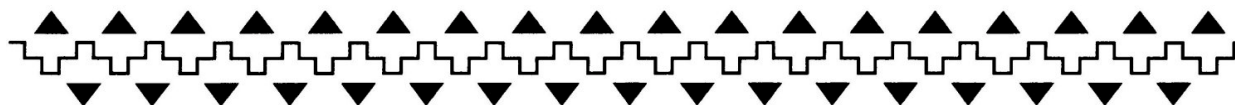
- Un projet d'histoire orale pour le site historique de Lansing Post a été entrepris, conformément à l'article 1.0 de l'annexe A du chapitre 10. Il devrait être terminé à la fin de l'été 1998.
- Deux groupes de travail sur la planification de l'aménagement des terres (internes aux Premières nations) ont été créés pour la région occupée dans le Nord par les Tutchone, qui comprend les territoires traditionnels de la PNNND, des PNLSC et de la PNS. Ces groupes de travail ont proposé de donner la priorité au territoire traditionnel des Tutchone du Nord dans leur planification au Yukon.
- L'arpentage des terres visées par le règlement des Nacho Nyak Dun est pratiquement terminé.
- Les négociations de l'entente sur les répercussions et avantages se poursuivent entre le gouvernement de la Première nation et les futurs promoteurs des mines United Keno Hill.
- Le Service des terres et des ressources des NND participe activement à la gestion des forêts ainsi qu'à la planification de la gestion de l'utilisation des terres et à la gestion de la faune, conformément aux principes des connaissances écologiques traditionnelles.
- Le ministère des Systèmes d'information géographique des NND a ajouté plusieurs couches d'information à la carte de référence, dont les limites des territoires traditionnels, les terres visées par le règlement - zones rurales et sites particuliers, les principales aires de l'habitat de la faune, les concessions de lignes de piégeage, les concessions des pourvoiries et les bassins de drainage (p.ex. McQuesten et Ladue).
- Le ministère des Systèmes d'information géographique (SIG) a également créé plusieurs bases de données, notamment sur les sites archéologiques, la liste des sites historiques du Yukon, l'arpentage des forêts

du Mayo, la liste des cartes, les zones rurales, les sites particuliers, la toponymie des Tutchone du Nord, les détenteurs de concessions de lignes de piégeage, les demandes de terres à des fins agricoles, les demandes en vertu de la loi sur les scientifiques et les explorateurs de Yukon, les permis d'utilisation des terres.

- Les techniciens du SIG travaillent actuellement à l'établissement de la carte du cimetière de la Première nation. Cependant, ce projet sera retardé jusqu'à ce que les lots aient tous été arpentés.
- On a commencé en 1997 l'évaluation du saumon quinnat du bassin de drainage de la rivière McQuesten Sud et Nord et l'étude s'est poursuivie avec succès en 1998. Des projets d'amélioration du saumon continuent d'être mis en oeuvre dans tout le territoire traditionnel afin de déterminer les récoltes totales permises pour les membres de la Première nation et ceux qui n'en font pas partie. Des projets de rétablissement de l'habitat sont également en voie de réalisation.

Première nation des Gwitchin Vuntut

La Première nation des Gwitchin Vuntut (PNGV) est établie dans le nord du Yukon, dans les limites du cercle polaire. Old Crow, la principale agglomération de la région, est située sur les rives de la rivière Porcupine. La présence d'habitants à Old Crow remonte à 30 000 ans. Old Crow est actuellement un peu plus au nord que son site d'origine, soit Fort Yukon, qui avait été choisi pour ses possibilités unique de chasse et de pêche, à proximité des principaux lieux de passage du caribou au printemps. Old Crow n'est en tout temps accessible que par air, sauf en été lorsqu'on peut y accéder par bateau depuis Fort Yukon, en Alaska et Eagle Plains. Tel qu'il est mentionné dans l'entente définitive de la PNGV, le parc national Vuntut a été créé dans la région des plaines d'Old Crow. Le chef actuel de la Première nation est Marvin Frost.





Conseil des Tlingits de Teslin

Le Conseil des Tlingits de Teslin (CTT) a son siège principal dans la collectivité de Teslin, à 160 kilomètres au sud de Whitehorse, sur la route de l'Alaska. Les habitants du CTT vivent principalement dans le sud-ouest du village de Teslin, bien que la population occupe une partie de la région de Fox Point depuis l'arrivée des nouveaux membres rétablis dans leurs droits en vertu du projet de loi C-31. La culture des Tlingits de la région côtière est encore très présente aujourd'hui au sein du CTT. Cette tradition a influencé les changements apportés à la structure gouvernementale et au mode d'élection de la Première nation. Le chef actuel de la Première nation est Richard Sidney.

Le CTT n'a produit aucun rapport pour la période visée par cet examen.

Première nation de Little Salmon/Carmacks

Carmacks se trouve à environ 180 kilomètres au nord de Whitehorse, près de la route de Klondike. C'est un important centre pour les Premières nations locales depuis des siècles. Quand la route de Klondike a été construite en 1950, Carmacks est devenu un important centre de services. Carmacks est devenu un village en 1984 et est dirigé par un conseil municipal au sein duquel sont parfois élus des membres de la Première nation. Le chef de la Première nation est actuellement Eddie Skookum.

Au cours de la période visée par le présent rapport:

- Le ministère des Terres et des Ressources a été créé.
- Le personnel suit actuellement de la formation.
- Les négociations sur les questions fiscales sont en cours.
- Des services de soutien du conseil ont été mis en place.

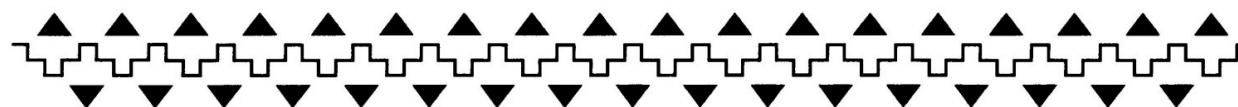
- Des personnes ont été nommées pour faire partie du Comité des finances, du Comité sur les terres visées par le règlement, du Comité sur les inscriptions et du CRR de Carmacks.
- Un conseil d'administration a été créé pour la Carmacks Development Corporation.
- La Première nation de Little Salmon/Carmacks continue de participer aux négociations de l'entente sur le transfert des services et des programmes.

Première nation de Selkirk

L'entente définitive de la Première nation de Selkirk (PNS) accorde des terres dans les régions de la rivière Pelly-MacMillan. Pelly Crossing était à l'origine un passage de traversier et un camp de construction pour les travailleurs de l'autoroute, mais la ville a perdu son assise économique quand la construction de la route a été terminée dans les années 1950. La PNS d'abord déménagée à Minto, puis à Pelly Crossing, où elle se trouve actuellement. La collectivité de Pelly Crossing est administrée par le Conseil de la Première nation de Selkirk. Patrick Van Bibber est actuellement le chef de la PNS.

Au cours de la période visée par le présent rapport :

- On a accru le personnel. Un agent des inscriptions a été embauché en juin 1997 et un agent de la mise en oeuvre et un gestionnaire de l'autonomie gouvernementale ont été embauchés en mars 1998.
- Plusieurs questions font actuellement l'objet de négociations entre les trois parties. Le transfert des programmes et l'imposition sont encore à l'étude.
- Plusieurs conseils et comités ont été établis et il reste quelques postes à combler.
- Le Comité sur les investissements a tenu plusieurs réunions communautaires afin d'élaborer une politique et il est sur le point d'embaucher à contrat un conseiller en matière d'investissements.





- Le Comité de l'inscription continue d'examiner la liste des bénéficiaires et les nouvelles demandes.
- Le CRR de Selkirk est en place et commencera bientôt à tenir ses réunions périodiques.
- Les zones spéciales de gestion de Fort Selkirk et Tatlamun Lake sont actuellement aménagées comme centre touristique et centre de traitement.
- Le programme d'arpentage du Service des terres et des ressources est en cours: on est rendu à l'étape de l'arpentage des terres.
- Le ministère du Patrimoine procède actuellement au changement de nom de certains lieux et identifie les sites de cimetières ancestraux.
- Le Conseil tribal du nord, formé de trois Premières nation du nord, dont la PNS, a des projets de formation conjointe en gestion des forêts et en soins infirmiers. Le Collège du Yukon est la plus importante source de formation. Des enseignants viennent dans la collectivité de Pelly pour donner des cours tels que la cuisine dans les camps, l'arpentage, la formation minière, la formation en gestion, les premiers soins, etc.

Conseil des Premières nations du Yukon

Le Conseil des Premières nations du Yukon (CPNY) est le successeur du Conseil des Indiens du Yukon (CIY). Aux termes de l'ACD et de son plan de mise en oeuvre, il a un certain nombre d'obligations.

Le CPNY n'a produit aucun rapport pour la période visée par cet examen.

GOUVERNEMENT DU YUKON

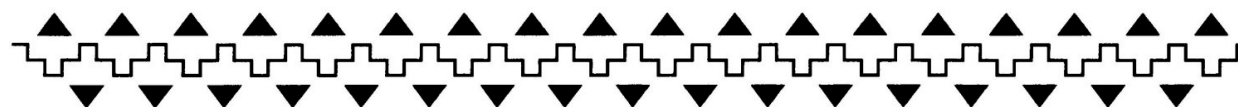
Le plan de mise en oeuvre de chaque entente précise les obligations et activités du gouvernement du Yukon aux termes de l'ACD, des ententes définitives et des ententes sur l'autonomie gouvernementale des Premières nations du Yukon.

Les points saillants des activités d'exécution menées par le gouvernement du Yukon au cours de l'exercice 1997-1998 sont résumés ci-après.

Ministère du Conseil exécutif, Secrétariat des revendications territoriales

Le Service de la mise en oeuvre du Secrétariat des revendications territoriales est chargé de négocier les plans de mise en oeuvre et de coordonner les activités du gouvernement du Yukon à cet égard. Les fonctionnaires du Secrétariat représentent le gouvernement du Yukon aux réunions du groupe de travail sur la mise en oeuvre, auquel sont représentés les Premières nations du Yukon qui ont conclu une entente, le CPNY et le gouvernement du Canada. Ce groupe de travail règle les problèmes liés au processus de mise en oeuvre.

- Le Secrétariat a participé aux négociations de l'entente définitive et de l'entente sur l'autonomie gouvernementale de la PNS et de la PNLSC de même qu'aux négociations de leurs plans de mise en oeuvre.
- Le Secrétariat a préparé les décrets proclamant que les ententes de la PNS et de la PNLSC entreraient en vigueur le 1er octobre 1997 et il a coordonné d'autres exigences devant être respectées avant l'entrée en vigueur des ententes. Des représentants ont également été désignés pour les Comités des terres visées par le règlement.
- Le Secrétariat a continué de surveiller l'exécution des ententes définitives et des ententes sur l'autonomie gouvernementale en coordonnant les activités au gouvernement du Yukon.





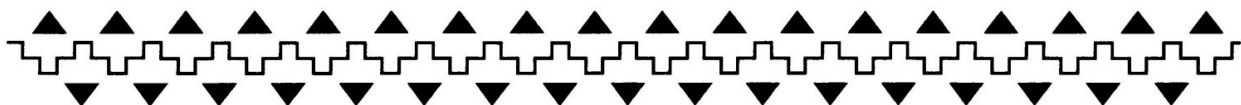
- Le Secrétariat a participé aux négociations pour le partage des impôts ainsi qu'aux négociations pour la gestion, l'administration et la prestation des ententes sur le transfert des programmes et des services (ETPS) relevant des ententes sur l'autonomie gouvernementale conclues avec les quatre Premières nations. De plus, il a participé à des travaux internes afin d'appuyer les négociations avec le gouvernement fédéral et le Conseil des Tlingits de Teslin concernant l'administration de la justice en vertu de l'entente sur l'autonomie gouvernementale.

Ministère des Richesses renouvelables

Le ministère des Richesses renouvelables s'acquitte des obligations du gouvernement du Yukon en matière de ressources halieutiques et fauniques aux termes de l'ACD, des ententes définitives des PN et des plans de mise en oeuvre pertinents. Le ministre des Richesses renouvelables nomme les membres de la Commission de gestion des ressources halieutiques et fauniques et des conseils des ressources renouvelables.

Au cours de 1997-1998, le ministère a collaboré avec les Premières nations, la CGRHF et les CRR dans un certain nombre de domaines.

- Un dépliant d'information sur les droits de récolte a été publié et a été distribué aux bureaux de district pour informer les membres des PNY des changements découlant des revendications territoriales.
- Le Ministère a poursuivi le travail relativement aux plans de gestion pour la réserve écologique de Fishing Branch et l'aire de protection des habitats de Horseshoe Slough.
- Le Ministère a continué d'élaborer, avec les CRR, le plan de gestion d'Alsek Moose et le plan de gestion de la faune de Mayo.
- Des manuels de référence sur les ressources fauniques qui comprennent un volet sur les connaissances traditionnelles, ont été préparés à l'appui des plans régionaux de gestion de la faune.
- Le Ministère a maintenu son rôle intégral permanent dans la conception du processus d'évaluation des activités de développement (PEAD), vu les méthodes d'évaluation actuelles.
- Grâce à la numérisation des cartes des concessions des lignes de piégeage, les cartes territoires sont prêtes.
- Un processus a été établi avec les Premières nations pour mettre en place un système de déclaration des récoltes qui serait compatible avec les activités de surveillance des récoltes du gouvernement du Yukon et les besoins d'information.
- En consultation avec les CRR et les Premières nations, le ministère a commencé une étude du programme actuel sur les techniques de piégeage afin de faire des propositions relativement au format du programme destiné aux piégeurs, au contenu du cours et aux mécanismes de prestation.
- Le Ministère a poursuivi, conjointement avec le gouvernement fédéral, l'élaboration d'une politique et d'un processus d'indemnisation des piégeurs afin d'indemniser les piégeurs des PNY qui verront diminuer leurs possibilités de récolte de fourrures en raison d'autres activités de mise en valeur des ressources.
- En collaboration avec la PNLSC et la PNS, le travail est amorcé afin d'établir leurs CRR respectifs. On a également commencé à copier les dossiers administratifs des lignes de piégeage et des cartes pour aider ces PN et les CRR à tenir un registre des lignes de piégeage de catégorie 1 et de catégorie 2.
- Les cartes des terres de la PNLSC et de la PNS visées par le règlement ont été produites afin de renseigner le public sur les terres et sur les territoires traditionnels des PNY. Le ministère a mis à jour le résumé annuel de chasse afin d'inclure les terres de ces Premières nations visées par le règlement.
- Le Ministère a embauché un biologiste régional qui collaborera avec le Conseil tribal des Tutchone du Nord, qui comprend le lelelelles Premières nations des Nacho Nyak Dun, de Selkirk et de Little Salmon/Carmacks.



On a fait le dénombrement du caribou dans la région de Mayo, Pelly Crossing et Carmacks.

Ministère du Tourisme, Direction du patrimoine

Il incombe à la Direction du patrimoine du ministère du Tourisme de s'acquitter des obligations du gouvernement du Yukon découlant des plans de mise en oeuvre et des dispositions des ententes définitives concernant les ressources patrimoniales non documentaires. Ces obligations comprennent la propriété et la gestion des sites et ressources du patrimoine, les lieux de sépulture des PNY, les activités de recherche, la toponymie et les débouchés économiques. Elles touchent également la répartition équitable des ressources de programme pour la mise sur pied et la gestion des ressources patrimoniales des PNY. En outre, la Direction assure des services de soutien à la Commission des ressources patrimoniales du Yukon et à la Commission toponymique du Yukon, créées aux termes de l'ACD.

Au cours de 1997-1998, la Direction du patrimoine a collaboré, avec plusieurs Premières nations du Yukon, à des activités de planification et de gestion des sites du patrimoine. Elle a notamment participé aux projets suivants :

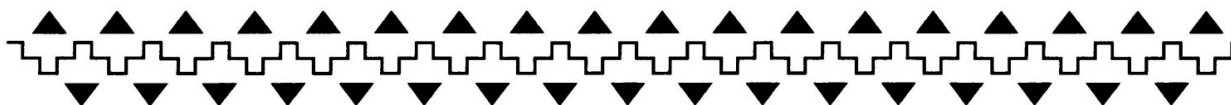
- Le cadre de référence des plans de gestion des ressources patrimoniales de Rampart House et de Lapierre House qui sont requis par l'entente définitive de la PNGV a été élaboré. Une évaluation archéologique a été effectuée à Rampart House.
- La planification en vue de mettre sur pied un projet de recherche de l'histoire orale qui servira à élaborer un plan de gestion du site pour Lansing, en collaboration avec la PNNND, a été amorcée.
- Des ébauches d'options de gestion pour Sha'washe (Dalton Post) ont été préparées de concert avec la PNCA.
- La Direction a tenu un atelier sur la protection des lieux de sépulture des PNY qui a mis à

contribution des représentants et les anciens des Premières nation ainsi que des fonctionnaires fédéraux et du gouvernement du Yukon. L'atelier était une première étape en vue de la préparation de procédures visant à protéger et à gérer ces sites.

- Les répertoires des sites patrimoniaux ont été fournis à la PNLSC et à la PNS conformément à leurs ententes définitives.
- La Direction a continué à organiser diverses activités visant à sensibiliser le public aux sites patrimoniaux et aux dispositions des ententes définitives. Elle a entre autre révisé le document *Guidebook on Scientific Research in the Yukon* de concert avec les PNY, et rédigé divers articles pour des bulletins d'information internes et externes.
- Conformément aux dispositions des ententes définitives relativement au rapatriement des ressources patrimoniales, la Direction a appuyé un projet de recherche visant à déterminer dans quelles collections des établissements, en dehors du Yukon, il y a des artefacts du Yukon. Le conservateur de la Direction a aidé à prendre les mesures nécessaires pour assurer le retour sécuritaire de plusieurs artefacts des PNY qui se trouvaient à l'Église anglicane, à Victoria, et a aidé le CPNY dans ses démarches auprès du musée MacBride à Whitehorse.

La Direction a continué à allouer des ressources afin de mettre en valeur et de gérer les ressources patrimoniales des peuples des Premières nations du Yukon par l'entremise de divers programmes et projets spéciaux, entre autres:

- activités de restauration et de stabilisation du cimetière des Premières nations à Ross River, Mayo et Whitehorse;
- activités de recherche et documentation sur le cimetière de Champagne, en collaboration avec la PNCA;
- restauration, interprétation et maintien de Ft. Selkirk, avec l'aide de la PNS, par l'entremise d'un groupe de gestion conjoint établi pour le site;



- financement de projets spéciaux et de diverses expositions se rapportant au patrimoine des PNY pour le Centre d'interprétation Beringia du Yukon, qui a ouvert ses portes en mai 1997.

Ministère du Tourisme, Direction des services aux industries

La Direction des services aux industries du ministère du Tourisme entreprend diverses activités de recherche stratégique en tourisme et de planification pour évaluer, planifier et développer des débouchés touristiques durables. L'élaboration de plans touristiques régionaux, de concert avec les Premières nations, aide à cerner et à établir les priorités relativement aux possibilités de développement économique liées au tourisme qui font partie intégrante des mesures de développement économique prévues au chapitre 22 de l'ACD et des ententes définitives.

Au cours de 1997-1998, la Direction des services aux industries a collaboré avec la PNNND afin d'élaborer le plan touristique de Silver Trail et des projets de planification ont fait l'objet de discussions avec la PNGV.

Ministère du Développement économique

Il est entendu que des plans des débouchés économiques doivent être dressés dès les premières étapes de l'exécution des ententes définitives. Le processus de planification en vue de l'élaboration des plans est établi conjointement par le Canada, le Yukon et les Premières nations ayant conclu des ententes définitives.

En 1997-1998:

- Le Ministère a effectué des recherches et a tenu des rencontres avec la PNGV à l'appui de la planification des activités de développement économique.
- Plusieurs recherches à l'appui d'une étude de faisabilité d'une société de fiducie administrée par les Premières nations ont été réalisées.

Le Ministère, le CPNY et le gouvernement du Canada ont participé à la conception et à la réalisation de ces recherches.

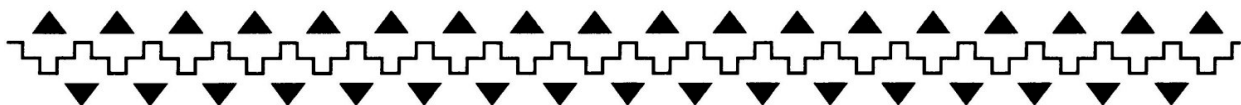
- Le ministère a continué de participer à la conception de la législation du DEAD de concert avec d'autres ministères du Yukon, le gouvernement fédéral et le CPNY.

Ministère des Services aux agglomérations et du transport, Division des affaires municipales et communautaires

La Division continue d'aider et de conseiller les Premières nations ayant conclu des ententes définitives relativement à l'exécution des dispositions prévues dans leurs ententes sur l'autonomie gouvernementale et à la mise en place de méthodes et systèmes de gestion des terres visées par le règlement.

Au cours de 1997-1998:

- Les Services aux agglomérations ont entamé des négociations relativement à une entente de service local avec la PNS pour la collectivité de Pelly Crossing et ils ont conseillé les autres Premières nations dans leurs démarches visant l'exécution des dispositions de leur entente sur l'autonomie gouvernementale. La Section de la planification des Services aux agglomérations, de concert avec les PNY, a participé à tous les projets de planification, de zonage et d'élaboration de politiques entrepris dans le territoire traditionnel de chaque Première nation.
- La Direction du génie et du développement a continué d'offrir des mesures d'encouragement à l'emploi et des débouchés économiques à toutes les Premières nations, y compris celles qui ont conclu une entente définitive. Des ententes de financement ont été signées avec les Premières nations pour la conclusion de marchés relativement à des projets de développement du gouvernement du Yukon, ainsi qu'au protocole d'entente assorti aux marchés de la Direction qui aident l'entrepreneur à embaucher des membres des Premières nations.



- La Division a participé à la table commune sur la fiscalité concernant le partage de l'impôt foncier. La Section de la fiscalité et de l'évaluation foncière a, conformément aux chapitres 20 et 21 de l'entente définitive, aidé la PNS et la PNLSC à régler les questions touchant l'évaluation foncière et l'imposition. Dans le domaine de l'évaluation foncière, la Section a effectué les tâches suivantes : identification, rapprochement, évaluation et établissement du rôle d'évaluation pour chacune des Premières nations. Pour ce qui a trait à l'impôt foncier, la Section a reconnu des remises d'impôt précises, elle a défini les terres imposables visées par le règlement et celles qui sont exemptes de taxes, elle a rédigé un formulaire de subvention pour les propriétaires de maison des Premières nations admissibles, elle a produit un rôle d'imposition propre à chaque Première nation et, enfin, elle a produit une liste des subventions accordées à des propriétaires de maisons à l'intention des autorités fiscales.
- Le gestionnaire de la Section de l'aliénation des terres a représenté le gouvernement du Yukon au sein des six comités sur les terres visées par le règlement qui passent en revue les exigences d'arpentage des terres visées par le règlement de toutes les Premières nations. Le rôle du gestionnaire est de s'assurer que les intérêts du gouvernement du Yukon sont reconnus et qu'il en est tenu compte.
- Le gestionnaire de la Section de l'aliénation des terres a continué de faire partie du comité qui s'occupe de la conception du processus d'évaluation des activités de développement (PEAD). Les discussions tenues jusqu'ici font ressortir que la Division des affaires municipales et communautaires jouera un rôle important dans le PEAD quand il sera mis en oeuvre.
- À titre de responsable de la gestion de toutes les terres du gouvernement du Yukon, la Section de l'aliénation des terres continue de consulter toutes les Premières nations du Yukon relativement aux questions liées à la gestion des terres qui touchent directement ou indirectement les terres des PN visées par le règlement.

Ministère des Finances

Le ministère est chargé d'examiner et de confirmer les ententes de financement liées à la mise en oeuvre continue des ententes afin de couvrir le coût des activités d'exécution et des obligations du gouvernement du Yukon ainsi que les contributions financières pour le fonctionnement des conseils et des comités. Le Ministère fournit également des conseils et son aide aux ministères du gouvernement du Yukon participant aux négociations sur le partage de l'impôt et sur les ETPS en vertu des ententes sur l'autonomie gouvernementale.

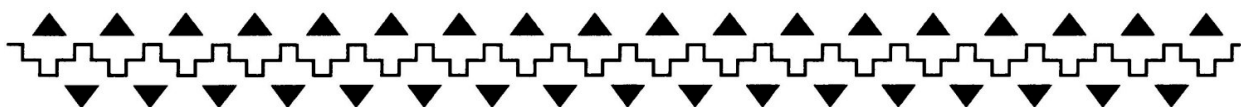
En 1997-1998, le Ministère a apporté son aide dans les négociations sur le partage des impôts entre les Premières nations qui ont conclu une entente définitive, le gouvernement du Yukon et le gouvernement fédéral.

Ministère de la santé et des affaires sociales

Les principales activités du ministère liées à l'exécution des ententes ont été d'appuyer les négociations de l'ATPS et les négociations sur l'administration de la justice conformément aux ententes de l'autonomie gouvernementale. Le Ministère a également participé à d'autres activités ministérielles de mise en oeuvre entreprises par le gouvernement du Yukon, telles que l'élaboration des plans visant à mettre sur pied une fonction publique représentative conformément au chapitre 22 des ententes définitives.

En 1997-1998:

- Un groupe de travail technique du Ministère a rencontré les directeurs des Services de santé et des services sociaux des Premières nations pour discuter du transfert des services à l'enfance et à la famille.
- Plusieurs réunions d'information ont été tenues avec les Premières nations. Le Ministère a donné une vue d'ensemble des programmes, des politiques et de l'information financière dans les domaines qui avaient été identifiés par chacune des Premières nations.





- Le Ministère participe aux négociations sur l'administration de la justice avec le Conseil des Tlingits de Teslin. Ces négociations incluent le volet de la justice pour les jeunes délinquants. Des progrès ont été faits relativement à l'élaboration d'une entente cadre pour les négociations.

Ministère de la Justice

En 1997-1998, le ministère de la Justice est intervenu dans les domaines suivants liés aux revendications territoriales et à l'exécution des ententes

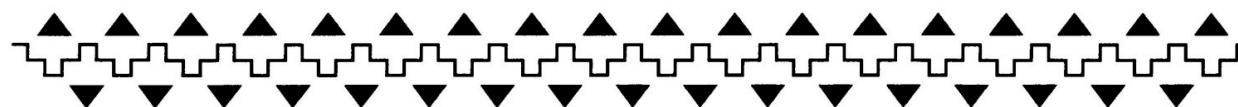
- Le Ministère a participé aux négociations sur la fiscalité et sur les ETPS conformément aux ententes sur l'autonomie gouvernementale.
- Le Groupe sur le droit autochtone des Services juridiques a conseillé le Secrétariat des revendications territoriales et d'autres ministères concernant l'interprétation et l'exécution des ententes sur l'autonomie gouvernementale et des ententes définitives. Le Groupe sur le droit autochtone participe également au processus de négociation des ententes définitives et des ententes sur l'autonomie gouvernementale.
- Le Groupe sur le droit autochtone donne également des avis juridiques au gouvernement relativement aux négociations sur l'imposition, aux ETPS et aux droits ancestraux.
- Le Ministère a entamé les négociations sur l'administration de la justice avec le Conseil des Tlingits de Teslin et le Canada en vertu de l'article 13.6.0 de l'entente sur l'autonomie gouvernementale du Conseil des Tlingits de Teslin.
- La Section des titres fonciers a collaboré à l'enregistrement des parcelles de terres visées par le règlement des Premières nations.

Commission de la fonction publique

Il incombe à la Commission de la fonction publique (CFP) d'élaborer un plan visant à mettre sur pied une fonction publique représentative au Yukon et dans les territoires traditionnels des Premières nations, de consulter les Premières nations dans l'élaboration des plans, de coordonner la mise en oeuvre des plans au gouvernement et d'examiner les progrès réalisés et d'en faire rapport.

En 1997-1998, les activités suivantes ont été menées à terme:

- Consultation avec le CPNY, la PNCA, le CTT et la PNNND relativement au projet de plan pour l'ensemble du Yukon.
- Consultation avec le CTT afin d'élaborer l'ébauche du plan pour le territoire traditionnel du CTT.
- Les consultations avec la PNCA et la PNNND sont en cours et les ébauches des plans font actuellement l'objet d'une étude par les Premières nations et le gouvernement du Yukon.
- On a approuvé un protocole afin de guider l'affectation temporaire d'employés entre le gouvernement du Yukon et les gouvernements des Premières nations. Ce protocole a été élaboré par un groupe de travail conjoint formé de représentants du gouvernement du Yukon et des gouvernements des Premières nations.
- Un programme de formation de huit jours, en trois modules, sur les revendications territoriales a été préparé conjointement par l'entremise d'un comité de travail du gouvernement du Yukon et des Premières nations. Le cours de formation est actuellement donné aux employés du gouvernement du Yukon et sera offert au cours des trois prochaines années afin de permettre à tous les employés de participer à la formation.

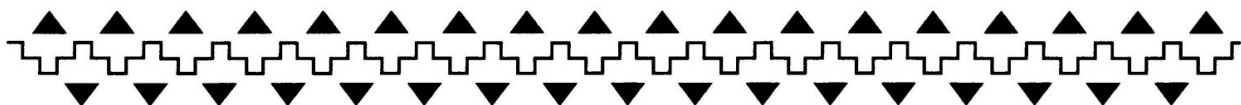


GOVERNEMENT DU CANADA

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Conformément à l'ACD, aux ententes définitives et aux plans de mise en oeuvre s'y rapportant, le gouvernement du Canada s'acquitte de ses obligations relativement aux terres, à l'eau, aux mines et aux minéraux, aux forêts, à l'évaluation des projets de développement, aux droits sur la surface et au développement économique. C'est le bureau régional du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), situé à Whitehorse, qui s'acquitte de la plupart de ces obligations. Le MAINC représente également le gouvernement fédéral au sein des Comités des terres visées par le règlement décrits au chapitre 15 des ententes de règlement. Ce comité établit les priorités en matière d'arpentage, s'assure de l'exactitude des plans et fournit l'information liée aux terres pour les levés officiels.

- Le MAINC a transféré au commissaire du Yukon les lieux historiques de Lapierre House et de Rampart House (Première nation des Gwitchin Vuntut). Les droits d'exploitation des mines et des minéraux ainsi que les droit d'exploitation des mines et des minéraux ainsi que les droit d'exploitation pétrolière et gazière ont été retirés en permanence pour ces sites.
- Les droits d'exploitation des mines, des minéraux et du charbon ont été retirés et on a interdit l'exploitation pétrolière et gazière sur les terres suivantes : l'aire de protection de l'habitat de la faune des marécages de Nordenskiöld (PNLSC), l'aire de protection des habitats de Ddhaw Ghro (PNS, NND), l'aire de protection de l'habitat de la faune des marécages de Lhutsaw (PNS) et le lieu historique de Fort Selkirk (PNS).
- Les obligations prévues au chapitre 4 pour la PNS et la PNLSC ont été remplies puisque toutes les réserves ont été annulées.
- Conformément à l'annexe A de l'entente définitive conclue avec la PNS, le MAINC procède à la préparation d'un bail sur les droits de surface pour Minto Resources en vue d'exploiter un site minier.
- La Direction des ressources forestières s'est donnée comme objectif d'aider les Premières nations à développer leurs capacités en gestion des forêts et d'établir des partenariats complets, durables et efficaces avec les PNY afin d'assurer une bonne gestion des forêts du Yukon.
- La Direction des ressources forestières a collaboré, avec les Conseils des ressources renouvelables, à l'établissement de plans régionaux de gestion des forêts.
- La Direction des ressources forestières a consulté les Premières nations de même que d'autres parties dans l'élaboration des changements de politiques afin de respecter le nouveau règlement sur l'exploitation du bois et conformément au processus de consultation en vue de faire une nouvelle analyse de l'approvisionnement en bois.
- L'exploitation des forêts a été remaniée afin d'introduire les connaissances traditionnelles dans les méthodes de cueillette et les Premières nations ont participé directement à la planification des récoltes.
- Le Groupe de travail sur le PEAD a beaucoup avancé dans la préparation de la législation concernant l'évaluation des activités de développement. Les parties continuent de chercher des solutions aux problèmes non réglés.
- Le MAINC a participé avec d'autres ministères fédéraux à la préparation de l'ébauche d'un plan visant à mettre sur pied une fonction publique représentative.
- La Direction des ressources minérales a organisé un atelier d'éducation à l'intention des Premières nations et elle a visité neuf collectivités sur 14 avant janvier 1998. L'atelier portait sur l'histoire et le contexte des règlements, le processus parlementaire et la





publication dans la Gazette, les conditions de fonctionnement et les méthodes de remise en état, les projets de règlements sur la production de l'exploitation minière et l'inspection et la mise en application. La Direction des ressources minérales a également réalisé une vidéo qui dure six minutes sur l'exploitation minière et sur les méthodes de remise en état des terres.

C'est à la Direction de la mise en oeuvre des ententes de la Direction générale de la mise en oeuvre des revendications territoriales, située à l'administration centrale du MAINC, à Ottawa, qu'incombe la responsabilité de la coordination globale et de la surveillance des obligations du gouvernement fédéral en vertu des ententes définitives conclues avec les Premières nations. La Direction représente le Canada au sein du groupe de travail sur la mise en oeuvre; elle est aussi chargée d'établir les modalités de financement avec le gouvernement du Yukon, le CPNY et PODS, le CATY, la Commission d'inscription et la Commission de règlement des différends, et de verser les indemnités financières aux Premières nations. Enfin, elle prépare l'examen annuel de l'exécution des ententes sur les revendications territoriales au Yukon.

Au cours de 1997-1998, plusieurs questions qui traînaient depuis longtemps ont finalement été réglées. Des modifications ont été apportées au calendrier de remboursement des prêts établi au chapitre 19 des ententes définitives conclues avec les quatre Premières nations afin de corriger des erreurs antérieures. Un problème concernant le paiement des indemnités à la date du premier anniversaire de l'entente aux quatre Premières nations à avoir conclu des ententes définitives des indemnités à la date du premier anniversaire de leur entente a été réglé en faveur des Premières nations.

Mis à part le traitement du paiement de diverses indemnités et subventions, la Direction a versé les paiements aux Premières nations, conformément à l'article 20.6.0 de l'ACD.

Le financement versé par le Canada au cours de la période visée par le rapport est exposé ci-dessous.

INDEMNISATIONS

Première nation de Champagne et de Aishihik
2 395 787 \$ (plus 218 361 \$)*

Première nation des Nacho Nyak Dun
1 227 913 \$ (plus 114 302 \$)*

Conseil des Tlingits de Teslin
1 623 807 \$ (plus 147 317 \$)*

Première nation des Gwitchin Vuntut
1 667 920 \$ (plus 151 519 \$)*

* Prière de voir la section consacrée à la Coordination des activités de mise en oeuvre du gouvernement fédéral pour obtenir des précisions sur ces paiements supplémentaires.

FONDS DE MISE EN OEUVRE

Office des droits de surface
118 703 \$

Conseil d'aménagement du territoire du Yukon
311 864 \$

Comité du saumon
285 718 \$

Fiducie de gestion des ressources halieutiques et fauniques
288 581 \$

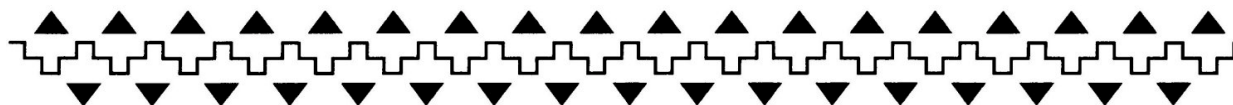
Commission de règlement des différends
9 683 \$

Conseil des Premières nations du Yukon
240 763 \$

Commission d'inscription
85 069 \$

Gouvernement du Yukon*
1 123 163 \$

* Le Canada accorde une aide financière au CGRHF, au CRPY, à la CTY et au CRR de chaque Première nation.

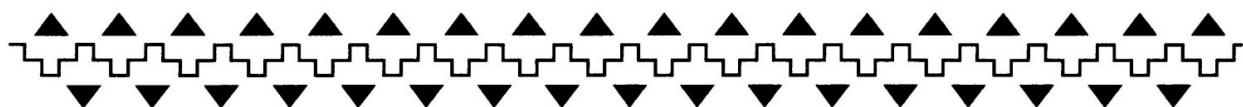


Environnement Canada, Service canadien de la faune

Le Service canadien de la faune (SCF) assume des responsabilités particulières relativement à la *Loi sur l'exportation du gibier*, à la *Loi sur les espèces en voie de disparition* et à la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs*. Il participe en outre à l'établissement des plans de gestion des zones spéciales de gestion de la faune.

En 1997-1998:

- Environnement Canada (EC) a collaboré, avec d'autres ministères fédéraux, à la préparation d'un plan visant à mettre sur pied une fonction publique représentative, conformément à l'article 22.4.4 de l'ACD. L'ébauche du plan est actuellement à l'étude par le groupe de travail responsable du plan.
- EC, en collaboration avec le gouvernement du Yukon, élabore actuellement un nouvel accord sur la coopération en matière d'environnement. Le 2 mai 1997, des représentants de trois Premières nations ayant conclu une entente définitive ont assisté à une réunion pour discuter du processus d'élaboration du nouvel accord et de la portée de celui-ci. Actuellement, EC attend une déclaration d'intérêt du chef et du conseil des Premières nations ayant conclu une entente définitive. Certaines ententes secondaires élaborées en vertu de l'Accord porteraient sur certaines questions de l'ACD, comme l'article 16.3.15.
- EC a participé à l'initiative d'aménagement du territoire.
- Le SCF, en collaboration avec le Conseil des ressources renouvelables de Teslin, a préparé le plan de gestion de la réserve faunique nationale du delta Nisutlin. Un certain nombre de rencontres publiques et de séances d'information ont eu lieu, et le processus a été soumis au ministre pour approbation. Ces activités répondent à l'obligation 7.0 de l'annexe A du chapitre 10 de l'entente définitive du CTT.
- Le SCF a entamé les consultations sur l'élaboration d'une loi sur les espèces menacées d'extinction. Des réunions publiques auxquelles toutes les Premières nations ont été invitées ainsi que deux séances de débriefage avec la Commission de gestion des ressources halieutiques et fauniques ont été tenues. En février 1997, après le dépôt du projet de loi, le sous-comité a tenu à Vancouver des audiences auxquelles les Premières nations ont été invitées et à l'occasion desquelles le grand chef du CPNY et le président de la CGRHF ont présenté un mémoire. Ces activités répondent aux exigences de consultation prévues à l'article 16.3.3 de l'ACD.
- Le SCF a participé à une réunion pour discuter de la préparation d'un plan de gestion pour la zone spéciale de gestion de la plaine Old Crow, conformément à l'article 5.0 de l'annexe C du chapitre 10 de l'entente définitive de la PNGV. Des représentants de la PNGV, du CRR et de Parcs Canada étaient présents. Le SCF a également participé à un atelier de planification de quatre jours qui a eu lieu à Old Crow.
- La Direction générale de la protection de l'environnement (DGPE) est un membre actif du caucus fédéral du PEPD. Entre autres, elle examine les exposés de principe préparés par le MAINC et recommande les conditions que le PEPD devrait satisfaire pour répondre à certaines conditions et veiller à la conformité aux exigences de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.
- La DGPE, de concert avec le MAINC, a dispensé un programme d'intervention en cas d'urgence environnementale à la plupart des PNY. La DGPE a invité toutes les PNY à participer, par l'intermédiaire de la lettre d'entente concernant l'intervention gouvernementale en cas de déversements au Yukon. Elle a rencontré toutes les Premières nations à ce sujet. Ces activités permettent aux Premières nations de s'acquitter de leurs responsabilités en matière de gestion de l'environnement.





- La DGPE a participé à des réunions du Comité du saumon du Yukon afin de donner de l'information concernant l'exploitation des mines et les répercussions éventuelles de ces activités sur les ressources halieutiques.
- La DGPE a rencontré la Commission de gestion des ressources halieutiques, et fauniques à quelques reprises afin de discuter du règlement fédéral concernant la faune et des mesures que prendra la CGRHF pour s'assurer qu'il sera tenu compte de l'opinion des PNY dans l'élaboration de ce règlement.

Ministère des Pêches et des Océans

Aux termes de l'ACD et des ententes définitives, le ministère des Pêches et des Océans est tenu de fournir un soutien technique et administratif au Comité du saumon du Yukon (CSY). Le ministre des Pêches approuve les recommandations du Comité et prend les mesures nécessaires. Un haut fonctionnaire du ministère agit en qualité de secrétaire exécutif de l'entité, laquelle constitue la principale instance de gestion du saumon.

Les principales activités entreprises pendant la période visée sont détaillées dans le rapport du Comité du saumon du Yukon.

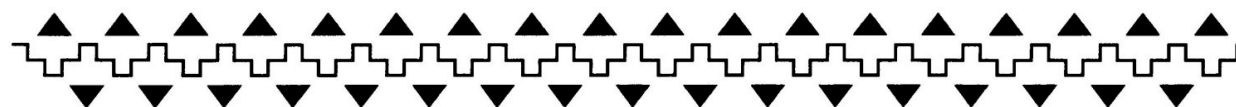
Ministère du Patrimoine canadien

Les obligations du ministère du Patrimoine canadien aux termes de l'ACD et des ententes définitives avec les PNGV et PNCA, touchent essentiellement le programme des parcs nationaux et des lieux historiques en vertu de l'ACD, le ministère du Patrimoine canadien doit accorder, dans la prestation de ses programmes, autant d'importance à la culture et au patrimoine des indiens du Yukon qu'à ceux de l'ensemble des Yukonnais.

Au cours de la période visée par le présent rapport

- La planification des ressources humaines visant à assurer l'accroissement des chances d'emploi des membres des Premières nations du Yukon à Parcs Canada et au Ministère se poursuit.

- Parcs Canada continue à accroître le nombre de lieux autochtones inclus dans le réseau des lieux historiques nationaux au Yukon.
- Une rencontre a eu lieu avec la PNGV, Parcs Canada et un entrepreneur afin d'examiner le plan des répercussions et des avantages pour le parc national Vuntut. Le plan est plus qu'une simple ébauche préliminaire et est maintenant achevé.
- On a augmenté le personnel et le parc national Vuntut a embauché un surveillant, un gardien de parc supérieur, un agent de liaison avec la collectivité, un gardien stagiaire et un patrouilleur. Trois de ces postes sont occupés par des Vuntut Gwitchin. Il existe des plans de formation pour certains postes et d'autres sont actuellement en voie d'élaboration.
- Le Service du Yukon de Parcs Canada a embauché un écologiste et un planificateur du parc. Cet écologiste prépare actuellement un énoncé provisoire de l'intégrité écologique pour le parc national Vuntut. Plusieurs réunions ont été tenues à Old Crow avec la collectivité, les anciens, le CRR et la PNGV afin de connaître leurs opinions et d'en tenir compte dans l'énoncé sur l'intégrité écologique. Le planificateur du parc commence l'élaboration du plan de gestion provisoire pour le parc, lequel devrait être prêt en 1998.
- La construction d'une résidence destinée aux employés saisonniers a débuté à Old Crow et devrait être terminée d'ici la première semaine d'août 1998. La résidence sera occupée par les employés du parc lorsqu'ils travaillent à Old Crow.
- Une entente de coopération qui stipule les rôles, les responsabilités et les procédures relativement à la planification et à la gestion du parc a été élaborée par le CRR des Gwitchin Vuntut, Parcs Canada et la PNGV. Cette entente est purement administrative et opérationnelle et n'a aucune valeur juridique pour les parties.





- Le Conseil de gestion du parc national Kluane étudie actuellement les questions liées à l'examen du plan de gestion du parc national Kluane. Outre ces questions, le Conseil de gestion revoit les zones sans récolte de Champagne et de Aishihik situées dans la réserve et le parc national Kluane.
- Le Conseil des ressources renouvelables de Alsek, la Première nation de Champagne et de Aishihik, le Conseil de gestion du parc national Kluane, la réserve et le parc national Kluane et trois autres organismes ont formé un partenariat dans la gestion de l'original de Alsek. L'objectif de ce partenariat est d'assurer la conservation à long terme et l'utilisation durable de l'original et de ses habitats dans la région de Alsek.

Commission de la fonction publique

La Commission de la fonction publique (CFP) au Yukon s'occupe principalement du recrutement externe pour la fonction publique fédérale. Elle révisé les descriptions de postes de la fonction publiques et les énoncés de qualités. Un comité conjointe a été formé pour élaborer un plan visant à mettre sur pied une fonction publique représentative à la grandeur du territoire. Ce comité est formé de représentants des Premières nations qui ont conclu une entente définitive, du CPNY, du Comité de la politique de formation (CPF) et du gouvernement du Yukon.

Voici les principales activités qui ont eu lieu au cours de la période visée par le présent rapport :

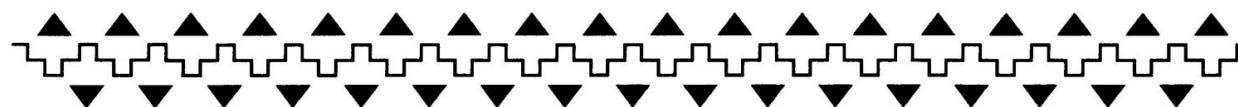
- La CFP a joué un rôle clé en coordonnant la consultation entre les ministères et les quatre PN ayant conclu une entente définitive afin d'élaborer un PFPR. La consultation n'est pas encore terminée, mais achève. On encourage les ministères à aller de l'avant avec les projets et les plans qui peuvent être instaurés tout de suite.
- Le plan sera mis à jour lorsque le processus de consultation sera achevé, car il reste des questions à régler.
- La CFP révisé actuellement ses propres descriptions de postes et passe en revue les énoncés de qualités des autres ministères avant de lancer des concours externes.

Ministère des Ressources naturelles, Division des levés officiels

La Division des levés officiels du ministère des Ressources naturelles est chargée d'arpenter les terres sélectionnées par une Première nation dans le cadre d'un règlement. Ses priorités annuelles sont fondées sur les recommandations formulées par les comités des terres visées par le règlement. Six Premières nations sur quatorze procèdent actuellement à l'arpentage des terres visées par leur règlement. Les programmes d'arpentage de la PNGV, du CTT et de la PNNND sont à 95 p. 100 achevés. L'arpentage des terres des PNCA est terminé à environ 55 p. 100. Des programmes d'arpentage pour l'exercice 1998-1999 ont été élaborés de concert avec la PNS et la PNLSC, et les contrats d'arpentage sont actuellement octroyés.

En 1997-1998:

- La Division des levés officiels a administré 13 contrats d'arpentage en rapport avec les revendications territoriales des quatre PNY à avoir conclu une entente définitive. La saison d'arpentage a commencé en juillet et s'est terminée à la fin de mars, lorsque quatre contrats d'arpentage d'hiver ont été terminés.
- Une bonne partie des travaux d'arpentage requis dans le cadre du règlement des revendications territoriales du Yukon ont coûté environ 3,5 millions de dollars.
- En tout, 17 358 kilomètres carrés de terres ont été octroyés à la PNCA, à la PNGV, au CTT et aux NND dans le cadre du règlement de leurs revendications territoriales. Cette année, 5 043 kilomètres carrés des terres visées par les règlements ont été arpentés, ce qui équivaut à tout près de 30 pour cent des terres à arpenter.



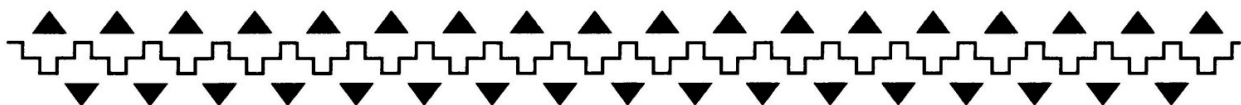


- Environ 3 500 bornes d'arpentage ont été placées afin d'établir les limites de 48 parcelles rurales qui sont plus grandes, de 133 parcelles particulières à des sites qui sont plus petites et de cinq parcelles communautaires.
- 1 190 kilomètres de limites naturelles et 745 kilomètres de limites rectilignes ont été arpentés dans tout le Yukon.
- Comparativement à avant, les programmes d'arpentage procurent beaucoup plus de possibilités économiques pour les PNY.
- Les travaux d'arpentage réalisés en 1997-1998 ont rapporté environ 694 000 dollars en retombées économiques aux collectivités des PNY, aux entreprises et aux particuliers. Cela représente environ 19 pour cent de la valeur totale monétaire des contrats d'arpentage réalisés.
- La Division des levés officiels continue d'aider les revendications territoriales globales en donnant des conseils professionnels et en formulant des commentaires sur les cartes pour la sélection préliminaire des terres pour les trois autres Premières nations qui sont actuellement en négociation.

Ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux

Le Centre de rapprochement des clients et des fournisseurs du ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux (MTPSG) a élaboré un séminaire complet à l'intention des entreprises autochtones.

TPSGC continue d'informer les Premières nations du Yukon des possibilités de marchés touchant les régions visées par leurs règlements et de les annoncer sur MERX, le système électronique des marchés qu'utilise le gouvernement. TPSGC fournit aux Premières nations du Yukon des trousseaux d'information sur la façon de procéder (appels d'offres et procédures d'adjudication des marchés) pour faire affaires avec le gouvernement fédéral. Aucun rapport n'a été présenté pour 1997-1998.





ANNEXE 1:

LES PREMIÈRES NATIONS DU YUKON

Première nation de Carcross/Tagish

Premières nations de Champagne et de Aishihik

Première nation des Nacho Nyak Dun

Première nation de Kluane

Première nation des Kwanlin Dun

Première nation de Liard

Première nation de Little Salmon/Carmacks

Conseil Déna de Ross River

Première nation de Selkirk

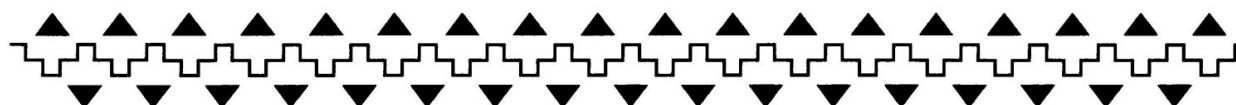
Conseil des Ta'an Kwach'an

Conseil des Tlingits de Teslin

Première nation Tr'ondek Hwech'in

Première nation des Gwitchin Vuntut

Première nation de White River





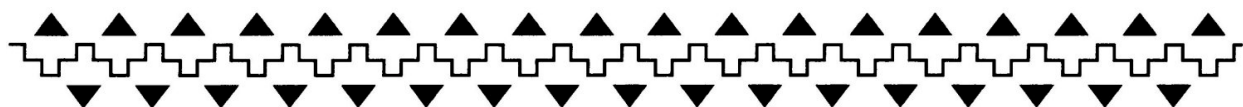
ANNEXE 2:

VUE D'ENSEMBLE DE L'ACCORD-CADRE DÉFINITIF

L'Accord-cadre définitif est une structure régissant l'entente définitive que chacune des 14 Premières nations du Yukon conclura dans le but de régler ses revendications territoriales. Toutes les dispositions de l'ACD sont comprises dans ces ententes définitives. La superficie des terres visées par un règlement et l'indemnisation pécuniaire garantis par l'ACD sont attribuées à chacune des Premières nations selon une formule qu'elles ont mise au point.

Voici certaines des dispositions principales :

- titre sur une superficie de 41 439 kilomètres, avec des droits sur la surface et le sous-sol des terres de catégorie A, et des droits sur la surface seulement des terres de catégorie B, accompagnés de droits sur les matériaux comme le sable et le gravier;
- un total de 246,6 millions de dollars en indemnisation pécuniaire (en dollars de 1989);
- les parts de chaque Première nation seront payées sur une période de 15 ans, à partir de la conclusion de chacune des ententes définitives;
- une Fiducie de formation de 6,5 millions de dollars (dollars de 1988) pour la formation des Indiens du Yukon;
- trois millions de dollars pour la Fiducie de gestion des ressources halieutiques et fauniques;
- jusqu'à 1,5 million de dollars pour une étude sur la récolte du saumon dans le bassin de drainage du fleuve Yukon;
- quatre millions de dollars (dollars de 1990) à titre de capital initial pour l'établissement d'un Fonds de mise en oeuvre des ententes conclues avec les Premières nations du Yukon;
- somme de 26.57 millions de dollars remise en contrepartie des droits fiscaux accordés en vertu de l'article 87 de la loi sur les Indiens, à partir du troisième anniversaire de la date d'entrée en vigueur de l'ACD;
- revenus de location des baux de surface et redevances provenant de la mise en valeur des ressources non renouvelables;
- droits d'exploitation de la faune à des fins de subsistance dans tout le territoire traditionnel;
- exploitation préférentielle de certaines espèces; exclusivité du droit de récolte sur les terres de catégorie A visées par un règlement;
- environ 70 pour cent des lignes de piégeage attribuées dans chaque territoire traditionnel;
- garantie aux Premières nations d'une participation d'un tiers à l'Office des eaux du Yukon, à la Commission de règlement des différends et au Conseil d'aménagement du territoire du Yukon, et d'un nombre de représentants allant jusqu'au deux tiers des membres des conseils locaux d'aménagement du territoire du Yukon;
- représentation de 50 pour cent à la Commission d'évaluation des activités de développement. à l'Office des droits de surface, à la Commission de gestion des ressources halieutiques et fauniques et aux conseils des ressources renouvelables dans les territoires traditionnels;
- dispositions visant à préserver et à promouvoir la culture et le patrimoine des Premières nations du Yukon;
- dispositions portant sur la propriété et la gestion des ressources patrimoniales, et sur les lieux historiques désignés.



ANNEXE 3:

VUE D'ENSEMBLE DES ENTENTES DÉFINITIVES DES PREMIÈRES NATIONS

Dispositions communes

- Participation aux emplois gouvernementaux, aux marchés et aux projets de mise en valeur dans le territoire traditionnel.
- Possibilité d'acquérir jusqu'à 25 pour cent des redevances perçues par le gouvernement du Yukon, ses organismes ou des entreprises privées sur les projets de mise en valeur des ressources non renouvelables et d'aménagement hydroélectrique, dans le territoire traditionnel.
- Processus de développement économique et de planification d'emplois gouvernementaux.

Premières nations de Champagne et de Aishihik

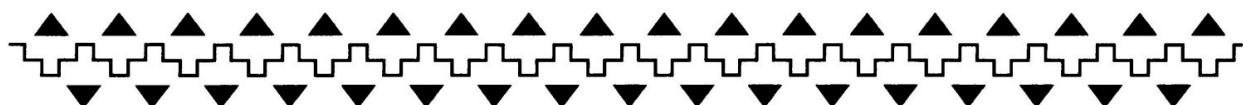
- Superficie de 1 230,24 kilomètres carrés (475 milles carrés), avec des droits sur la surface et sur le sous-sol (terres de catégorie A); 1 165,49 kilomètres carrés (450 milles carrés) avec des droits sur la surface seulement, accompagnés de droits sur les matériaux comme le sable et le gravier (terres de catégorie B); et 31,52 kilomètres carrés (12,17 milles carrés) de terres mises de côté à titre de réserve.
- 31 937 855 dollars en indemnisation pécuniaire répartie sur 15 ans.
- Droits particuliers de chasse à l'orignal aux fins de subsistance.
- Priorité dans l'attribution des quotas de prises de poissons d'eau douce dans le territoire traditionnel.
- Priorité dans l'attribution des quotas des prises de saumons sockeye et quinnat dans le bassin de la rivière Alsek;
- Participation assurée à la pêche commerciale en eau douce et à la pêche commerciale du saumon, à la pêche sportive, à l'exploitation de voyages d'aventure, des forêts, de

pourvoiries et de campements dans le territoire traditionnel.

- Représentation à la Commission de gestion du parc national Kluane.
- Représentation proportionnelle dans la fonction publique au parc national Kluane.
- Possibilités d'une exclusivité ou d'un droit de premier refus à l'égard de toute exploitation commerciale dans le parc national Kluane.
- Droits exclusifs de récolte de gibier dans la partie du territoire traditionnel des Premières nations de Champagne et de Aishihik qui chevauche le parc national Kluane.
- Établissement d'une zone spéciale pour permettre la mise en valeur et/ou la gestion des ressources du parc national Kluane, de Sha'washe et de la zone environnante; gestion conjointe de la rivière Tatshenshini.
- Dispositions en vue d'intégrer la rivière Tatshenshini au patrimoine canadien.

Première nation des Nacho Nyak Dun

- Superficie de 2 408,69 kilomètres carrés (930 milles carrés) avec droits sur la surface et le sous-sol; superficie de 2 330,99 kilomètres carrés (900 milles carrés) avec titre sur la surface seulement, accompagnés de droits sur les matériaux comme le sable et le gravier; et 9,27 kilomètres carrés (3,58 milles carrés) de terres mises de côté à titre de réserve.
- Somme de 16 888 734 dollars en indemnisation pécuniaire échelonnée sur 15 ans.
- Droits commerciaux particuliers en milieu naturel : pêche commerciale en eau douce, voyages d'aventure, pêche commerciale sportive en eau douce.
- Plan global de développement économique, pouvant comporter des initiatives préférentielles en matière d'emploi et de commercer pour les Nacho Nyak Dun.





- Droits de récolte d'orignaux, de caribous des bois, de poissons, d'oiseaux, etc., à des fins de subsistance.
- Entente avec le gouvernement et la Première nation de Selkirk pour mener des négociations visant à faire du refuge faunique de McArthur une zone spéciale de gestion.
- Représentation au Comité consultatif du bassin de la rivière Peel.
- Création d'une aire de protection de l'habitat de la faune des marécages de Horseshoe Slough.
- Participation à la gestion du bassin de la rivière Peel.
- Désignation à titre de lieu historique et gestion du comptoir commercial situé à Lansing sur les terres des Nacho Nyak Dun visées par le règlement.
- Dispositions en vue d'accorder à la rivière Bonnet Plume le titre de rivière du patrimoine canadien.

Conseil des Tlingits de Teslin

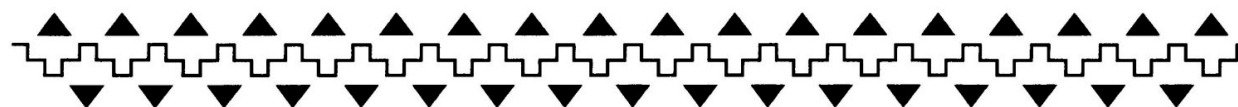
- Superficie de 1230,24 kilomètres carrés (475 milles carrés) avec droits sur la surface et le sous-sol; 1 165,49 kilomètres carrés (450 milles carrés) avec droits sur la surface seulement, accompagnés de droits sur les matériaux comme le sable et le gravier; et 33,36 kilomètres carrés (12,88 milles carrés) de terres mises de côté en tant que réserve. Somme de 21 646 715 dollars en indemnisation pécuniaire échelonnée sur 15 ans.
- Participation assurée à la pêche commerciale et sportive en eau douce, à l'exploitation de pourvoiries et de voyages d'aventure commerciaux en milieu naturel; possibilités d'emploi dans les lieux historiques, et en foresterie ou en arpentage.
- Droits particuliers de chasse à l'orignal aux fins de subsistance.
- Priorité dans l'attribution des quotas de poissons d'eau douce dans le territoire traditionnel.
- Approbation nécessaire des Tlingits de Teslin, pour tout projet d'élevage du gibier dans leur

territoire traditionnel qui risque de porter atteinte à leurs droits de récolte.

- Création de la Réserve faunique nationale du delta de la rivière Nisutlin; préparation d'un plan de gestion conjoint qui tiendra compte des utilisations traditionnelles et actuelles que font les Tlingits de Teslin de cette réserve.
- Droits d'exploitation des ressources fauniques et forestières dans la Réserve faunique nationale du delta de la rivière Nisutlin.
- Dispositions protégeant plusieurs routes et lieux précis, dont la vallée de la rivière Nisutlin, et reconnaissant leur importance patrimoniale et culturelle.

Première nation des Gwitchin Vuntut

- Superficie de 7 744,06 kilomètres carrés (2 990 milles carrés) avec droits sur la surface et le sous-sol; 7,16 kilomètres carrés (2,74 milles carrés) de terres mises de côté en tant que réserve.
- Somme de 22 234 780 dollars en indemnisation pécuniaire échelonnée sur 15 ans.
- Droit exclusif à toute nouvelle concession de pourvoirie pour le gros gibier dans les limites du territoire traditionnel des Gwitchin Vuntut.
- Pendant 15 ans, droit à tous les permis de pêche commerciale et de pêche commerciale sportive du saumon dans le bassin de drainage de la rivière Porcupine; par la suite, droits préférentiels au moment de l'attribution de permis de pêche commerciale et sportive du saumon.
- Droit de premier refus à l'égard des voyages commerciaux en milieu naturel et de la pêche commerciale sportive en eau douce dans les terres des Gwitchin Vuntut visées par le règlement.
- Obtention de 50 p. 100 ou plus des emplois fédéraux du parc national Vuntut.
- Droit de préemption à l'égard des permis d'exploitation d'un commerce dans le parc national Vuntut.
- Droits particuliers de chasse à l'orignal aux fins de subsistance.
- Quota de base du saumon dans le bassin de drainage de la rivière Porcupine.





- Droits de récolte d'animaux à des fins de subsistance et à des fins commerciales dans son territoire traditionnel.
- Établissement de trois zones spéciales de gestion: le part national Vuntut, la réserve écologique de Fishing Branch et la zone spéciale de gestion de la plaine Old Crow.
- Dispositions traitant de la préparation d'un plan d'aménagement du territoire avant que soit construite une voie toute-saison menant à la collectivité de Old Crow.
- Dispositions sur la protection, la propriété et la gestion des ressources du patrimoine et des lieux désignés historiques.
- Propriété et gestion conjointes de deux lieux historiques: Rampart House et Lapierre House.

Première nation de Little Salmon/Carmacks

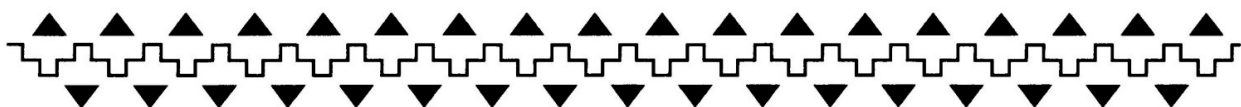
- Superficie de 2 598,46 kilomètres carrés (1 003,27 milles carrés), avec droits sur la surface, dont 1 533,99 kilomètres carrés (600 milles carrés) avec droits sur les mines et les minéraux en fief simple.
- Somme de 20 908 \$98 dollars (dollars de 1997) en indemnisation pécuniaire échelonnée sur 15 ans.
- Attribution en priorité des nouvelles licences ou des nouveaux permis pour la pêche commerciale en eau douce, la pêche sportive commerciale en eau douce, l'exploitation commerciale de voyages d'aventure en milieu naturel et l'exploitation de pourvoiries dans le territoire traditionnel.
- Formules précises pour l'attribution en priorité des quotas pour la chasse à l'orignal et au caribou des bois à des fins de subsistance si des limites sont nécessaires.
- Droits exclusifs de récolte sur les terres de catégorie A visées par le règlement.
- Établissement d'une zone spéciale de gestion pour guider la gestion et la mise en valeur de l'aire de protection de l'habitat de la faune des marécages de Nordenskiöld.
- Préparation conjointe d'un plan de gestion pour le lac Mandanna, par le gouvernement et la Première nation de Little Salmon/Carmacks

afin d'établir et d'harmoniser les priorités de récolte entre la Première nation et les autres utilisateurs.

- Établissement de processus pour permettre la coopération entre la Première nation et le gouvernement afin de déterminer et de protéger les lieux patrimoniaux qui sont incorporés dans l'entente définitive.

Première nation de Selkirk

- Superficie de 4 739 kilomètres carrés (1 830 milles carrés) avec droits sur la surface, dont 2 404,69 kilomètres carrés (930 milles carrés) avec droits sur les mines et les minéraux en fief simple.
- Somme de 22 289 077 dollars (en dollars de 1997) en indemnisation pécuniaire échelonnée sur 15 ans.
- Attribution en priorité des nouvelles licences ou des nouveaux permis pour la pêche commerciale en eau douce, la pêche sportive commerciale en eau douce, l'exploitation commerciale de voyages d'aventure en milieu naturel et l'exploitation de pourvoiries dans le territoire traditionnel.
- Ententes négociées avec la Première nation pour qu'elle profite des emplois créés et retire des avantages des marchés associés à la construction et à l'exploitation d'un projet hydroélectrique à Granite Canyon.
- Formules précises pour l'attribution en priorité des quotas pour la chasse à l'orignal et au caribou des bois à des fins de subsistance si des limites sont nécessaires.
- Droits exclusifs de récolte sur les terres de catégorie A visées par le règlement.
- Établissement de zones spéciales de gestion pour guider la gestion, la protection et la mise en valeur du lac Tatla Mun, de l'aire de protection de l'habitat de la faune des marécages de Lhutsaw et de l'aire de protection de l'habitat de la faune de Ddhaw Ghro.
- Fort Selkirk deviendra un lieu historique désigné et sera planifié et géré conjointement par la Première nation de Selkirk et le gouvernement du Yukon. Ce site du patrimoine appartiendra en copropriété à la Première nation et au gouvernement.





ANNEXE 4:

LISTE DES MEMBRES DES ORGANISMES D'EXÉCUTION

COMMISSION D'INSCRIPTION

Présidente

Mary Jane Jim

Membres

Duncan Sinclair

Irene Adamson

Suppléants

Dan Van Bibber

Adeline Webber

COMMISSION TOPONYMIQUE DU YUKON

Présidente

Diane Chisholm

Membres

Percy Henry

Gordon McIntyre

John Ritter

Daniel Tlen

Margaret Workman

COMMISSION DES RESSOURCES PATRIMONIALES DU YUKON

Président

John Ferbey

Membres

Pat Van Bibber (vice-président)

Helen Couch

Denise Fras

Joe Johnson

Paul Lackowicz

Harry Morris

Roy Moses

Peter Stone

Flo Whyard

CONSEIL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DU YUKON

Président

Lesley Cabott

Membres

Patrick James

Gerry Thick - (six premiers mois de l'exercice

Mike Phillips - financier seulement)

Kim Hudson (six derniers mois seulement)

poste vacant

CONSEIL DES DROITS DE SURFACE DU YUKON

Président

Stephen Mills

Membres

Gerald Isaac

Emile D. Stehelin

F. Bruce Underhill

Joel Jacobs

OFFICE DES EAUX DU YUKON

Président

Ron W. Johnson

Membres

Dale Eftoda

John Bailey

Norma Kassi

Jean Gordon

Stephen Mills

Bruce Sova

Dietmar Tramm

COMMISSION DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

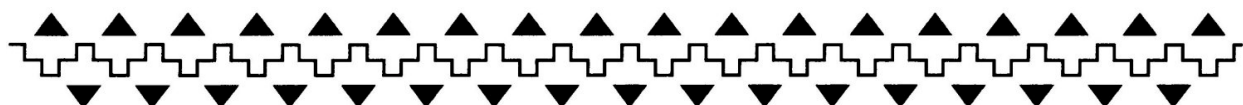
Président

Ione Chistensen

Membres

Tim McTiernan

Victor Mitander





COMMISSION DE GESTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET FAUNIQUES

Président

Gerald Couture

Membres

Mike Smith
Roger Alfred
Bruce Charlie
James Close
David Dickson
Shirley Ford
Elizabeth Hofer
Art Johns
Charles R. Stricker
Georgina Sydney
Douglas Urquhart

COMITÉ DU SAUMON DU YUKON

Président

Steve Taylor

Membres

Carl Sidney
Gerry Couture
Chuck Hume
Llewellyn Johnson
Joni MacKinnon
Stanley Njootli
William Josie
Francis Wellar
Roger Alfred

COMITÉ DE LA POLITIQUE DE FORMATION

Présidente

Nancy Hager

Membres

Shirley Frost (présidente depuis février 1998)
Andy Nieman
Adeline Webber
Kathy Van Bibber
Stan Boychuck

CONSEIL DES RESSOURCES RENOUVELABLES D'ALSEK

Président

Mike Crawshay

Membres

Mickey Beattie
Daryl Drift

Thomas Eckervogt
Harry Smith
Alex Van Bibber
Suppléants
Rose Mazur
poste vacant

CONCEIL DES RESSOURCES RENOUVELABLES DU DISTRICT MAYO

Coprésidents

Dan McDiarmid
Frank Patterson

Membres

Billy Germaine
Ralph Mease
J.D. Randolph
Jack Smith
Suppléants
Steven Buyck
Bernard Menelon

CONSEIL DES RESSOURCES RENOUVELABLES DE TESLIN

Président

Danny Denison

Membres

Robert Lee Jackson
Carolyn Allen
Evelyn Hassard
Harry Morris
Doug Smarch Sr.
Sandy Smarch
Watson Smarch
Orville Smith
Frank Thomas

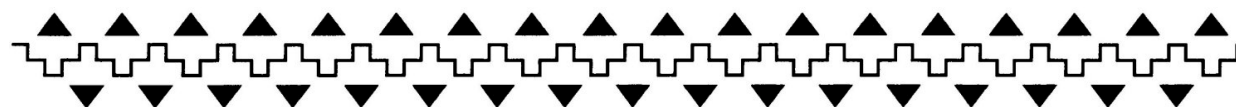
CONSEIL DES RESSOURCES RENOUVELABLES DES GWITCHIN VUNTUT

Président

Roy Moses

Membres

Vicki Josie
Harvey Kassi
Alice Frost
Peter Abel
Stanley Njootli
Suppléants
Joseph Kaye Jr. (gouvernement)
Robert Netro (Premières nations)





ANNEXE 5:

LISTE DES SIGLES

ACD

Accord-cadre définitif

CATY

Conseil d'aménagement du territoire du Yukon

CFP

Commission de la fonction publique

CGRHF

Commission de gestion des ressources
halieutiques et fauniques

CIY

Conseil des Indiens du Yukon

CPF

Comité de la politique de formation

CSY

Comité du saumon du Yukon (anciennement le
Sous-comité du saumon du Yukon)

CTT

Conseil des Tlingits de Teslin

CPNY

Conseil des Premières nations du Yukon

CRPY

Commission des ressources patrimoniales du
Yukon

CRR

Conseil des ressources renouvelables

CTR

Comité des terres visées par le règlement

CTY

Commission toponymique du Yukon

DPGE

Direction générale de la protection de
l'environnement

ETPS

Entente sur le transfert des programmes et des
services

MAINC

Ministères des Affaires indiennes et du Nord
canadien

MTPSG

Ministère des Travaux publics et Services
gouvernementaux

ODS

Office des droits de surface

PEAD

Processus d'évaluation des activités de
développement

PFPR

Plan pour une fonction publique représentative

PNCA

Première nations de Champagne et de Aishihik

PNGV

Première nation des Gwitchin Vuntut

PNLSC

Première nation de Little Salmon/Carmacks

PNNND

Première nation des Nacho Nyak Dun

PNS

Première nation de Selkirk

PNY

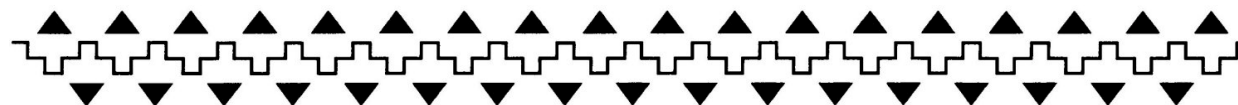
Première nation du Yukon

SCF

Service canadien de la faune

SIG

Système d'information géographique



ANNEXE 6:

CARTE DES TERRITOIRES TRADITIONNELS

